

ACTION SCOLAIRE

1 .- Partenariat entre la Ville et l'Éducation Nationale portant sur une expérimentation d'enseignement en anglais créant un parcours bilingue français / anglais dans 6 écoles de Dunkerque

Rapporteur : Monsieur Gilles FERYN, Adjoint au Maire

Soutenir et renforcer la réussite éducative des élèves est un enjeu majeur pour la ville de Dunkerque. L'amélioration du niveau général des élèves en anglais est un levier pour répondre aux besoins d'insertion professionnelle, ambition portée également par l'Education Nationale en encourageant l'exposition précoce aux langues vivantes étrangères et l'ouverture à la diversité linguistique. En effet, l'employabilité vers les emplois industriels et tertiaires passe par la maîtrise de la langue anglaise.

Après la mise en œuvre d'un parcours bilingue néerlandais dans les écoles Savary et Coquelle, la ville de Dunkerque et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Nord ont donc décidé d'un commun accord de mettre en œuvre à titre expérimental un parcours plurilingue français/anglais pour les enfants d'âge maternel dans 6 écoles de Dunkerque, localisées dans chaque quartier. Ces 6 écoles identifiées disposent de ressources en interne, accueillent des publics mixtes, sont reliées à des collèges qui proposent une classe « Langues et Cultures Européennes » (LCE) eux-mêmes reliés à des lycées disposant d'une SELO (section européenne anglais).

La convention prévoit une offre de 6 heures par semaine pour les classes de grande section à compter de la rentrée scolaire de septembre 2023.

L'Education Nationale met à disposition les ressources et un accompagnement pour les professeurs engagés dans l'expérimentation, ainsi que des temps de formation. En complément, des assistants en langue anglaise pourront être nommés pour soutenir les enseignants.

La Ville va soutenir sur le plan logistique l'expérimentation en apportant des moyens informatiques facilitant le parcours linguistique en anglais et la mobilité virtuelle (1 chariot avec 15 tablettes et 15 casques, un vidéo projecteur numérique par classe) ainsi que des supports d'enseignement et des livres. Par ailleurs, la ville affectera dans chaque classe concernée une ATSEM qui sera formée à la langue anglaise et recrutera également, pour intervenir dans les classes, un étudiant natif anglais ainsi qu'un coordinateur langue. Ce dernier aura également la charge de former les personnels de la ville en langue anglaise (ATSEM, animateurs et agents de restauration).

Les écoles intégreront l'enseignement de la langue anglaise dans leur projet d'école.

Cette convention est conclue pour quatre années et prévoit un déploiement progressif dans les classes des cycles 2 et 3 jusqu'au CM2.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- Approuver la signature de la convention de partenariat portant sur un parcours plurilingue français/anglais dans les écoles maternelles Giono, Meurisse (Petite-Synthe), Charles Perrault (Malo-les-Bains) et les écoles primaires André Nita, Lucien Maillart (Dunkerque-centre) et Louise de Bettignies (Dunkerque-Rosendaël).
- Autoriser monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Avis favorable en date du 08/06/23 de la commission Sport-Culture-Education-Jeunesse

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr

ADOPTE.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 03/07/23
Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20230629-47171-DE-1-1
Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

Pour extrait conforme,
Pour le maire, Patrice VERGRIETE
et par délégation
Signé électroniquement le 30/06/2023

Christophe BERNARD

Directeur général des services

VILLE DE DUNKERQUE
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Convoqué le 23 juin 2023
pour la séance du jeudi 29 juin 2023

PRESENTS :

Monsieur Patrice VERGRIETE	Maire
Monsieur Jean BODART	1er Adjoint au Maire
Madame Martine ARLABOSSE	Adjointe de quartier
Monsieur Jean-François MONTAGNE	Adjoint de quartier
Madame Leïla NAIDJI	Adjointe au Maire
Madame Catherine SERET	Adjointe au Maire
Monsieur Gilles FERYN	Adjoint au Maire
Madame Marjorie ELOY	Adjointe au Maire
Monsieur Jean-Pierre VANDAELE	Adjoint au Maire
Madame Sylvie GUILLET	Adjointe au Maire
Monsieur Davy LEMAIRE	Adjoint de quartier
Madame Delphine CASTELLI	Adjointe au Maire
Monsieur Johan BODART	Adjoint de quartier
Madame Frédérique PLAISANT	Adjointe au Maire
Monsieur Laurent MAZOUNI	Adjoint au Maire
Madame Elisabeth LONGUET	Adjointe au Maire
Monsieur Gérard GOURVIL	Adjoint au Maire
Madame Fabienne CASTEL	Maire-déléguée
Madame Anne-Marie FATOU	Conseillère municipale
Monsieur Alain SIMON	Conseiller municipal
Madame Danièle BELE-FOUQUART	Conseillère municipale
Monsieur Michel NAOUR	Conseiller municipal
Madame Patricia VERRAES	Conseillère municipale
Monsieur Fabrice BAERT	Conseiller municipal
Monsieur Francis DUYCK	Conseiller municipal
Madame Catherine VANDORME	Conseillère municipale
Monsieur Laurent SCHOUTTEET	Conseiller municipal
Madame Marie SIMATI	Conseillère municipale
Monsieur Mickaël DESMADRILLE	Conseiller municipal
Madame Sylvaine BRUNET	Conseillère municipale
Monsieur Josseran FLOCH	Conseiller municipal
Madame Nadia AMARA	Conseillère municipale
Monsieur Franck GONSSE	Conseiller municipal
Monsieur Yann LANDKOCZ	Conseiller municipal
Madame Anne THOREL	Conseillère municipale
Madame Séverine WICKE	Conseillère municipale
Madame Thomas DANCEL	Conseiller municipal
Madame Justine JOTHAM	Conseillère municipale
Monsieur Nelson KADRI	Conseiller municipal
Monsieur Rémy BECUWE	Conseiller municipal
Madame Zoé CARRE	Conseillère municipale
Madame Pierrette CUVELIER	Conseillère municipale
Monsieur Yohann DUVAL	Conseiller municipal
Monsieur Adrien NAVE	Conseiller municipal
Monsieur Claude NICOLET	Conseiller municipal
Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS	Maire-délégué

ABSENT(S) AYANT DONNE POUVOIR :

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom : Monsieur Frédéric VANHILLE à Monsieur Laurent MAZOUNI, Madame Virginie VARLET à Monsieur Alain SIMON, Monsieur Jean-Philippe TITECA à Monsieur Nelson KADRI, Monsieur Jean-François JOLY à Monsieur Johan BODART, Madame Florence BOUTEILLE-SAIHI à Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS, Monsieur Philippe EYMERY à Monsieur Adrien NAVE, Madame Sylvie MALLET à Monsieur Claude NICOLET.

ACTION SCOLAIRE

2 .- Transfert de la compétence "Environnement Numérique de Travail" (ENT) à la Communauté urbaine de Dunkerque

Rapporteur : Monsieur Gilles FERYN, Adjoint au Maire

La loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République a confié aux collectivités, aux côtés de l'État, une responsabilité qui est essentielle au bon fonctionnement et au développement du numérique éducatif des établissements scolaires du premier et second degré.

Dans ce cadre, les collectivités déploient sur leur territoire un service éducatif numérique appelé Environnement Numérique de Travail (ENT) de haute qualité offrant à chaque membre de la communauté éducative un accès dédié, sécurisé et simplifié, aux informations et outils nécessités par son activité.

A été conduite ces dernières années une stratégie de convergence des ENT à l'échelle des Hauts-de-France.

Cette stratégie a pour finalité d'offrir un service numérique innovant et structurant à destination de la communauté éducative, d'assurer la cohérence et l'homogénéité sur le territoire, afin que le numérique, véritable instrument de démocratisation de l'accès aux savoirs, soit mis au service des objectifs d'égalité des chances et de réussite éducative en favorisant l'innovation, la créativité et l'exploration de nouveaux modes de collaboration et de communication.

Ainsi, un groupement de commandement réunissant notamment la Région Hauts-de-France, les cinq départements (Aisne, Oise, Somme, Nord et Pas-de-Calais) et des syndicats mixtes a été constitué afin de mettre à disposition de la communauté éducative un Environnement Numérique de Travail unique sur tout le territoire des Hauts-de-France, pour le premier et le second degré, de la maternelle au lycée.

Ce groupement de commandement est ouvert à de nouveaux membres, sis en Hauts-de-France, ayant compétence en matière d'environnement numérique de Travail et représentant un nombre conséquent d'apprenants.

Dans ce contexte, la Communauté urbaine de Dunkerque entend se doter de la compétence Environnement Numérique de Travail (ENT) ce qui lui permettra d'adhérer au groupement, et partant, que chaque commune puisse bénéficier de l'ENT déployé à l'échelle des Hauts-de-France.

Conformément à l'article L5211-17 du code général des collectivités territoriales, il vous est proposé de donner un avis favorable à ce transfert de compétence.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- Approuver le transfert de la compétence Environnement Numérique de Travail (ENT) à la Communauté urbaine de Dunkerque.
- Autoriser monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Avis favorable en date du 08/06/23 de la commission Sport-Culture-Education-Jeunesse

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr

ADOPTE.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 03/07/23
Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20230629-47173-DE-1-1
Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

Pour extrait conforme,
Pour le maire, Patrice VERGRIETE
et par délégation
Signé électroniquement le 30/06/2023

Christophe BERNARD

Directeur général des services

VILLE DE DUNKERQUE
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Convoqué le 23 juin 2023
pour la séance du jeudi 29 juin 2023

PRESENTS :

Monsieur Patrice VERGRIETE	Maire
Monsieur Jean BODART	1er Adjoint au Maire
Madame Martine ARLABOSSE	Adjointe de quartier
Monsieur Jean-François MONTAGNE	Adjoint de quartier
Madame Leïla NAIDJI	Adjointe au Maire
Madame Catherine SERET	Adjointe au Maire
Monsieur Gilles FERYN	Adjoint au Maire
Madame Marjorie ELOY	Adjointe au Maire
Monsieur Jean-Pierre VANDAELE	Adjoint au Maire
Madame Sylvie GUILLET	Adjointe au Maire
Monsieur Davy LEMAIRE	Adjoint de quartier
Madame Delphine CASTELLI	Adjointe au Maire
Monsieur Johan BODART	Adjoint de quartier
Madame Frédérique PLAISANT	Adjointe au Maire
Monsieur Laurent MAZOUNI	Adjoint au Maire
Madame Elisabeth LONGUET	Adjointe au Maire
Monsieur Gérard GOURVIL	Adjoint au Maire
Madame Fabienne CASTEL	Maire-déléguée
Madame Anne-Marie FATOU	Conseillère municipale
Monsieur Alain SIMON	Conseiller municipal
Madame Danièle BELE-FOUQUART	Conseillère municipale
Monsieur Michel NAOUR	Conseiller municipal
Madame Patricia VERRAES	Conseillère municipale
Monsieur Fabrice BAERT	Conseiller municipal
Monsieur Francis DUYCK	Conseiller municipal
Madame Catherine VANDORME	Conseillère municipale
Monsieur Laurent SCHOUTTEET	Conseiller municipal
Madame Marie SIMATI	Conseillère municipale
Monsieur Mickaël DESMADRILLE	Conseiller municipal
Madame Sylvaine BRUNET	Conseillère municipale
Monsieur Josseran FLOCH	Conseiller municipal
Madame Nadia AMARA	Conseillère municipale
Monsieur Franck GONSSE	Conseiller municipal
Monsieur Yann LANDKOCZ	Conseiller municipal
Madame Anne THOREL	Conseillère municipale
Madame Séverine WICKE	Conseillère municipale
Madame Thomas DANCEL	Conseiller municipal
Madame Justine JOTHAM	Conseillère municipale
Monsieur Nelson KADRI	Conseiller municipal
Monsieur Rémy BECUWE	Conseiller municipal
Madame Zoé CARRE	Conseillère municipale
Madame Pierrette CUVELIER	Conseillère municipale
Monsieur Yohann DUVAL	Conseiller municipal
Monsieur Adrien NAVE	Conseiller municipal
Monsieur Claude NICOLET	Conseiller municipal
Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS	Maire-délégué

ABSENT(S) AYANT DONNE POUVOIR :

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom : Monsieur Frédéric VANHILLE à Monsieur Laurent MAZOUNI, Madame Virginie VARLET à Monsieur Alain SIMON, Monsieur Jean-Philippe TITECA à Monsieur Nelson KADRI, Monsieur Jean-François JOLY à Monsieur Johan BODART, Madame Florence BOUTEILLE-SAIHI à Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS, Monsieur Philippe EYMERY à Monsieur Adrien NAVE, Madame Sylvie MALLETT à Monsieur Claude NICOLET.

DEMOCRATIE LOCALE

3 .- Renforcement du soutien à la vie associative et aux initiatives citoyennes.

Rapporteur : Madame Marjorie ELOY, Adjointe au Maire

En application à la délibération du 28 juin 2021 relative à la démocratie locale, la Ville souhaite donner un nouvel élan pour l'appui, la valorisation et l'animation des engagements citoyens et de la vie associative.

La présente délibération définit la stratégie municipale de soutien de la vie associative et des engagements citoyens et les actions concertées de la Ville et de l'association A tes côtés.

Les dynamiques existantes (Tous Acteurs pour Dunkerque, salon ressources pour les associations ou encore la plateforme de l'engagement j'agis pour ma ville) seront renforcées. Le bâtiment de la maison de la vie associative sera désormais géré par la Ville et la programmation du lieu et les services rendus seront adaptés, en lien avec les acteurs associés dans le cadre d'une fabrique d'initiatives locales.

La Ville va maintenir l'offre de services existantes et l'enrichir :

- en transformant le bâtiment en un « lieu vivant pour la vie associative et les initiatives citoyennes » qui corresponde aux objectifs :
 - d'ouverture à tout type d'engagement : citoyens investis dans un collectif, groupes informels, bénévoles.
 - d'amplitude horaire adapté aux besoins : des horaires flexibles et modulables en journée continue du lundi au samedi.
 - d'attractivité : l'esprit d'un tiers lieu, moderne et chaleureux, dans la continuité de ce qui a été fait à la BiB ou à la Halle aux Sucres, ouvert sur le quartier et « vitrine » des initiatives associatives et citoyennes.
- en développant une programmation co animée et partagée répondant à plusieurs objectifs :
 - soutenir : prêt de salles, lieu de stockage de matériel, mise à disposition d'espace de co working, accompagner les jeunes citoyens dans les différentes formes d'engagement, valoriser le bénévolat, proposer un suivi individuel et collectif, accompagner à la création audio et vidéo, ...
 - faire réseau : constituer des groupes d'échange, soutenir des projets collectifs,...
 - informer et communiquer : bâtir un programme collectif et varié avec les acteurs locaux, de rencontres, d'ateliers, de forums, ...

L'association A Tes Côtés développera le soutien aux associations locales et aux collectifs d'habitants au sein des maisons de quartier et conservera un rôle d'accompagnement spécialisé pour certaines associations au titre de sa labellisation « Guid'Asso ».

Afin de modifier les dispositions relatives aux objectifs des maisons de quartier et au soutien de la vie associative, un avenant à la convention partenariale entre la Ville de Dunkerque et l'association A Tes Côtés est jointe à la délibération.

Ainsi il vous est demandé de bien vouloir :

- Approuver la stratégie d'appui, de valorisation et d'animation des engagements citoyens et de la vie associative,
- Adopter l'avenant de la convention Ville – A tes Côtés 2022-2027 relatif aux modifications d'organisation concernant la Maison de la vie associative,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec ce dossier.

Avis favorable en date du 23/06/23 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr

ADOPTE.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 03/07/23
Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20230629-47194-DE-1-1
Pour le Maire,

Pour extrait conforme,
Pour le maire, Patrice VERGRIETE
et par délégation
Signé électroniquement le 30/06/2023

Christophe BERNARD

Directeur général des services

l'Adjoint Délégué,

VILLE DE DUNKERQUE
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Convoqué le 23 juin 2023
pour la séance du jeudi 29 juin 2023

PRESENTS :

Monsieur Patrice VERGRIETE	Maire
Monsieur Jean BODART	1er Adjoint au Maire
Madame Martine ARLABOSSE	Adjointe de quartier
Monsieur Jean-François MONTAGNE	Adjoint de quartier
Madame Leïla NAIDJI	Adjointe au Maire
Madame Catherine SERET	Adjointe au Maire
Monsieur Gilles FERYN	Adjoint au Maire
Madame Marjorie ELOY	Adjointe au Maire
Monsieur Jean-Pierre VANDAELE	Adjoint au Maire
Madame Sylvie GUILLET	Adjointe au Maire
Monsieur Davy LEMAIRE	Adjoint de quartier
Madame Delphine CASTELLI	Adjointe au Maire
Monsieur Johan BODART	Adjoint de quartier
Madame Frédérique PLAISANT	Adjointe au Maire
Monsieur Laurent MAZOUNI	Adjoint au Maire
Madame Elisabeth LONGUET	Adjointe au Maire
Monsieur Gérard GOURVIL	Adjoint au Maire
Madame Fabienne CASTEL	Maire-déléguée
Madame Anne-Marie FATOU	Conseillère municipale
Monsieur Alain SIMON	Conseiller municipal
Madame Danièle BELE-FOUQUART	Conseillère municipale
Monsieur Michel NAOUR	Conseiller municipal
Madame Patricia VERRAES	Conseillère municipale
Monsieur Fabrice BAERT	Conseiller municipal
Monsieur Francis DUYCK	Conseiller municipal
Madame Catherine VANDORME	Conseillère municipale
Monsieur Laurent SCHOUTTEET	Conseiller municipal
Madame Marie SIMATI	Conseillère municipale
Monsieur Mickaël DESMADRILLE	Conseiller municipal
Madame Sylvaine BRUNET	Conseillère municipale
Monsieur Josseran FLOCH	Conseiller municipal
Madame Nadia AMARA	Conseillère municipale
Monsieur Franck GONSSE	Conseiller municipal
Monsieur Yann LANDKOCZ	Conseiller municipal
Madame Anne THOREL	Conseillère municipale
Madame Séverine WICKE	Conseillère municipale
Madame Thomas DANCEL	Conseiller municipal
Madame Justine JOTHAM	Conseillère municipale
Monsieur Nelson KADRI	Conseiller municipal
Monsieur Rémy BECUWE	Conseiller municipal
Madame Zoé CARRE	Conseillère municipale
Madame Pierrette CUVELIER	Conseillère municipale
Monsieur Yohann DUVAL	Conseiller municipal
Monsieur Adrien NAVE	Conseiller municipal
Monsieur Claude NICOLET	Conseiller municipal
Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS	Maire-délégué

ABSENT(S) AYANT DONNE POUVOIR :

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom : Monsieur Frédéric VANHILLE à Monsieur Laurent MAZOUNI, Madame Virginie VARLET à Monsieur Alain SIMON, Monsieur Jean-Philippe TITECA à Monsieur Nelson KADRI, Monsieur Jean-François JOLY à Monsieur Johan BODART, Madame Florence BOUTEILLE-SAIHI à Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS, Monsieur Philippe EYMERY à Monsieur Adrien NAVE, Madame Sylvie MALLET à Monsieur Claude NICOLET.

COMMUNE DE FORT-MARDYCK

4 .- Délibération du conseil consultatif de Fort-Mardyck du 15 juin 2023

Rapporteur : Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS, Maire-délégué

Conformément aux dispositions des articles L 2511-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil consultatif est saisi pour avis sur les affaires dont l'exécution est prévue en tout ou partie dans les limites de la commune associée préalable à leur examen par le conseil municipal. Il y a donc lieu d'examiner les délibérations du conseil consultatif en conseil municipal.

Il est demandé d'adopter l'ensemble des délibérations du conseil consultatif de Fort-Mardyck du 15 juin 2023.

Avis favorable en date du 23/06/23 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr

ADOPTE.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 03/07/23

Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20230629-47166-DE-1-1

Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

Pour extrait conforme,
Pour le maire, Patrice VERGRIETE
et par délégation
Signé électroniquement le 30/06/2023

Christophe BERNARD

Directeur général des services

VILLE DE DUNKERQUE
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Convoqué le 23 juin 2023
pour la séance du jeudi 29 juin 2023

PRESENTS :

Monsieur Patrice VERGRIETE	Maire
Monsieur Jean BODART	1er Adjoint au Maire
Madame Martine ARLABOSSE	Adjointe de quartier
Monsieur Jean-François MONTAGNE	Adjoint de quartier
Madame Leïla NAIDJI	Adjointe au Maire
Madame Catherine SERET	Adjointe au Maire
Monsieur Gilles FERYN	Adjoint au Maire
Madame Marjorie ELOY	Adjointe au Maire
Monsieur Jean-Pierre VANDAELE	Adjoint au Maire
Madame Sylvie GUILLET	Adjointe au Maire
Monsieur Davy LEMAIRE	Adjoint de quartier
Madame Delphine CASTELLI	Adjointe au Maire
Monsieur Johan BODART	Adjoint de quartier
Madame Frédérique PLAISANT	Adjointe au Maire
Monsieur Laurent MAZOUNI	Adjoint au Maire
Madame Elisabeth LONGUET	Adjointe au Maire
Monsieur Gérard GOURVIL	Adjoint au Maire
Madame Fabienne CASTEL	Maire-déléguée
Madame Anne-Marie FATOU	Conseillère municipale
Monsieur Alain SIMON	Conseiller municipal
Madame Danièle BELE-FOUQUART	Conseillère municipale
Monsieur Michel NAOUR	Conseiller municipal
Madame Patricia VERRAES	Conseillère municipale
Monsieur Fabrice BAERT	Conseiller municipal
Monsieur Francis DUYCK	Conseiller municipal
Madame Catherine VANDORME	Conseillère municipale
Monsieur Laurent SCHOUTTEET	Conseiller municipal
Madame Marie SIMATI	Conseillère municipale
Monsieur Mickaël DESMADRILLE	Conseiller municipal
Madame Sylvaine BRUNET	Conseillère municipale
Monsieur Josseran FLOCH	Conseiller municipal
Madame Nadia AMARA	Conseillère municipale
Monsieur Franck GONSSE	Conseiller municipal
Monsieur Yann LANDKOCZ	Conseiller municipal
Madame Anne THOREL	Conseillère municipale
Madame Séverine WICKE	Conseillère municipale
Madame Thomas DANCEL	Conseiller municipal
Madame Justine JOTHAM	Conseillère municipale
Monsieur Nelson KADRI	Conseiller municipal
Monsieur Rémy BECUWE	Conseiller municipal
Madame Zoé CARRE	Conseillère municipale
Madame Pierrette CUVELIER	Conseillère municipale
Monsieur Yohann DUVAL	Conseiller municipal
Monsieur Adrien NAVE	Conseiller municipal
Monsieur Claude NICOLET	Conseiller municipal
Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS	Maire-délégué

ABSENT(S) AYANT DONNE POUVOIR :

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom : Monsieur Frédéric VANHILLE à Monsieur Laurent MAZOUNI, Madame Virginie VARLET à Monsieur Alain SIMON, Monsieur Jean-Philippe TITECA à Monsieur Nelson KADRI, Monsieur Jean-François JOLY à Monsieur Johan BODART, Madame Florence BOUTEILLE-SAIHI à Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS, Monsieur Philippe EYMERY à Monsieur Adrien NAVE, Madame Sylvie MALLET à Monsieur Claude NICOLET.

COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER

5 .- Délibération du conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du 15 juin 2023

Rapporteur : Monsieur Jean BODART, 1er Adjoint au Maire

Conformément aux dispositions des articles L 2511-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil consultatif est saisi pour avis sur les affaires dont l'exécution est prévue en tout ou partie dans les limites de la commune associée préalable à leur examen par le conseil municipal. Il y a donc lieu d'examiner les délibérations du conseil consultatif en conseil municipal.

Il est demandé d'adopter l'ensemble des délibérations du conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du 15 juin 2023.

Avis favorable en date du 23/06/23 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr

ADOPTE.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 03/07/23

Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20230629-47185-DE-1-1

Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

Pour extrait conforme,
Pour le maire, Patrice VERGRIETE
et par délégation
Signé électroniquement le 30/06/2023

Christophe BERNARD

Directeur général des services

VILLE DE DUNKERQUE
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Convoqué le 23 juin 2023
pour la séance du jeudi 29 juin 2023

PRESENTS :

Monsieur Patrice VERGRIETE	Maire
Monsieur Jean BODART	1er Adjoint au Maire
Madame Martine ARLABOSSE	Adjointe de quartier
Monsieur Jean-François MONTAGNE	Adjoint de quartier
Madame Leïla NAIDJI	Adjointe au Maire
Madame Catherine SERET	Adjointe au Maire
Monsieur Gilles FERYN	Adjoint au Maire
Madame Marjorie ELOY	Adjointe au Maire
Monsieur Jean-Pierre VANDAELE	Adjoint au Maire
Madame Sylvie GUILLET	Adjointe au Maire
Monsieur Davy LEMAIRE	Adjoint de quartier
Madame Delphine CASTELLI	Adjointe au Maire
Monsieur Johan BODART	Adjoint de quartier
Madame Frédérique PLAISANT	Adjointe au Maire
Monsieur Laurent MAZOUNI	Adjoint au Maire
Madame Elisabeth LONGUET	Adjointe au Maire
Monsieur Gérard GOURVIL	Adjoint au Maire
Madame Fabienne CASTEL	Maire-déléguée
Madame Anne-Marie FATOU	Conseillère municipale
Monsieur Alain SIMON	Conseiller municipal
Madame Danièle BELE-FOUQUART	Conseillère municipale
Monsieur Michel NAOUR	Conseiller municipal
Madame Patricia VERRAES	Conseillère municipale
Monsieur Fabrice BAERT	Conseiller municipal
Monsieur Francis DUYCK	Conseiller municipal
Madame Catherine VANDORME	Conseillère municipale
Monsieur Laurent SCHOUTTEET	Conseiller municipal
Madame Marie SIMATI	Conseillère municipale
Monsieur Mickaël DESMADRILLE	Conseiller municipal
Madame Sylvaine BRUNET	Conseillère municipale
Monsieur Josseran FLOCH	Conseiller municipal
Madame Nadia AMARA	Conseillère municipale
Monsieur Franck GONSSE	Conseiller municipal
Monsieur Yann LANDKOCZ	Conseiller municipal
Madame Anne THOREL	Conseillère municipale
Madame Séverine WICKE	Conseillère municipale
Madame Thomas DANCEL	Conseiller municipal
Madame Justine JOTHAM	Conseillère municipale
Monsieur Nelson KADRI	Conseiller municipal
Monsieur Rémy BECUWE	Conseiller municipal
Madame Zoé CARRE	Conseillère municipale
Madame Pierrette CUVELIER	Conseillère municipale
Monsieur Yohann DUVAL	Conseiller municipal
Monsieur Adrien NAVE	Conseiller municipal
Monsieur Claude NICOLET	Conseiller municipal
Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS	Maire-délégué

ABSENT(S) AYANT DONNE POUVOIR :

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom : Monsieur Frédéric VANHILLE à Monsieur Laurent MAZOUNI, Madame Virginie VARLET à Monsieur Alain SIMON, Monsieur Jean-Philippe TITECA à Monsieur Nelson KADRI, Monsieur Jean-François JOLY à Monsieur Johan BODART, Madame Florence BOUTEILLE-SAIHI à Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS, Monsieur Philippe EYMERY à Monsieur Adrien NAVE, Madame Sylvie MALLETT à Monsieur Claude NICOLET.

FINANCES

6 .- Compte administratif de l'exercice 2022

Rapporteur : Monsieur Jean BODART, 1er Adjoint au Maire

Il vous est proposé de bien vouloir approuver le compte administratif ci-joint 2022 ainsi que les états joints :

- Rapport de présentation
- Compte administratif 2022
- Compte administratif annexes 2022
- Compte administratif état des subventions 2022

Avis favorable en date du 23/06/23 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr

ADOPTE.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 03/07/23
Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20230629-47328-BF-1-1
Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

Pour extrait conforme,
Pour le maire, Patrice VERGRIETE
et par délégation
Signé électroniquement le 30/06/2023

Christophe BERNARD

Directeur général des services

VILLE DE DUNKERQUE
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Convoqué le 23 juin 2023
pour la séance du jeudi 29 juin 2023

PRESENTS :

Monsieur Patrice VERGRIETE	Maire
Monsieur Jean BODART	1er Adjoint au Maire
Madame Martine ARLABOSSE	Adjointe de quartier
Monsieur Jean-François MONTAGNE	Adjoint de quartier
Madame Leïla NAIDJI	Adjointe au Maire
Madame Catherine SERET	Adjointe au Maire
Monsieur Gilles FERYN	Adjoint au Maire
Madame Marjorie ELOY	Adjointe au Maire
Monsieur Jean-Pierre VANDAELE	Adjoint au Maire
Madame Sylvie GUILLET	Adjointe au Maire
Monsieur Davy LEMAIRE	Adjoint de quartier
Madame Delphine CASTELLI	Adjointe au Maire
Monsieur Johan BODART	Adjoint de quartier
Madame Frédérique PLAISANT	Adjointe au Maire
Monsieur Laurent MAZOUNI	Adjoint au Maire
Madame Elisabeth LONGUET	Adjointe au Maire
Monsieur Gérard GOURVIL	Adjoint au Maire
Madame Fabienne CASTEL	Maire-déléguée
Madame Anne-Marie FATOU	Conseillère municipale
Monsieur Alain SIMON	Conseiller municipal
Madame Danièle BELE-FOUQUART	Conseillère municipale
Monsieur Michel NAOUR	Conseiller municipal
Madame Patricia VERRAES	Conseillère municipale
Monsieur Fabrice BAERT	Conseiller municipal
Monsieur Francis DUYCK	Conseiller municipal
Madame Catherine VANDORME	Conseillère municipale
Monsieur Laurent SCHOUTTEET	Conseiller municipal
Madame Marie SIMATI	Conseillère municipale
Monsieur Mickaël DESMADRILLE	Conseiller municipal
Madame Sylvaine BRUNET	Conseillère municipale
Monsieur Josseran FLOCH	Conseiller municipal
Madame Nadia AMARA	Conseillère municipale
Monsieur Franck GONSSE	Conseiller municipal
Monsieur Yann LANDKOCZ	Conseiller municipal
Madame Anne THOREL	Conseillère municipale
Madame Séverine WICKE	Conseillère municipale
Madame Thomas DANCEL	Conseiller municipal
Madame Justine JOTHAM	Conseillère municipale
Monsieur Nelson KADRI	Conseiller municipal
Monsieur Rémy BECUWE	Conseiller municipal
Madame Zoé CARRE	Conseillère municipale
Madame Pierrette CUVELIER	Conseillère municipale
Monsieur Yohann DUVAL	Conseiller municipal
Monsieur Adrien NAVE	Conseiller municipal
Monsieur Claude NICOLET	Conseiller municipal
Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS	Maire-délégué

ABSENT(S) AYANT DONNE POUVOIR :

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom : Monsieur Frédéric VANHILLE à Monsieur Laurent MAZOUNI, Madame Virginie VARLET à Monsieur Alain SIMON, Monsieur Jean-Philippe TITECA à Monsieur Nelson KADRI, Monsieur Jean-François JOLY à Monsieur Johan BODART, Madame Florence BOUTEILLE-SAIHI à Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS, Monsieur Philippe EYMERY à Monsieur Adrien NAVE, Madame Sylvie MALLETT à Monsieur Claude NICOLET.

FINANCES

7 .- Compte de gestion de l'exercice 2022

Rapporteur : Monsieur Jean BODART, 1er Adjoint au Maire

Déclare que le compte de gestion ci-joint dressé pour l'exercice 2022 par Monsieur le Receveur Percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Avis favorable en date du 23/06/23 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr

ADOPTE.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 03/07/23
Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20230629-47177-DE-1-1
Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

Pour extrait conforme,
Pour le maire, Patrice VERGRIETE
et par délégation
Signé électroniquement le 30/06/2023

Christophe BERNARD

Directeur général des services

VILLE DE DUNKERQUE
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Convoqué le 23 juin 2023
pour la séance du jeudi 29 juin 2023

PRESENTS :

Monsieur Patrice VERGRIETE	Maire
Monsieur Jean BODART	1er Adjoint au Maire
Madame Martine ARLABOSSE	Adjointe de quartier
Monsieur Jean-François MONTAGNE	Adjoint de quartier
Madame Leïla NAIDJI	Adjointe au Maire
Madame Catherine SERET	Adjointe au Maire
Monsieur Gilles FERYN	Adjoint au Maire
Madame Marjorie ELOY	Adjointe au Maire
Monsieur Jean-Pierre VANDAELE	Adjoint au Maire
Madame Sylvie GUILLET	Adjointe au Maire
Monsieur Davy LEMAIRE	Adjoint de quartier
Madame Delphine CASTELLI	Adjointe au Maire
Monsieur Johan BODART	Adjoint de quartier
Madame Frédérique PLAISANT	Adjointe au Maire
Monsieur Laurent MAZOUNI	Adjoint au Maire
Madame Elisabeth LONGUET	Adjointe au Maire
Monsieur Gérard GOURVIL	Adjoint au Maire
Madame Fabienne CASTEL	Maire-déléguée
Madame Anne-Marie FATOU	Conseillère municipale
Monsieur Alain SIMON	Conseiller municipal
Madame Danièle BELE-FOUQUART	Conseillère municipale
Monsieur Michel NAOUR	Conseiller municipal
Madame Patricia VERRAES	Conseillère municipale
Monsieur Fabrice BAERT	Conseiller municipal
Monsieur Francis DUYCK	Conseiller municipal
Madame Catherine VANDORME	Conseillère municipale
Monsieur Laurent SCHOUTTEET	Conseiller municipal
Madame Marie SIMATI	Conseillère municipale
Monsieur Mickaël DESMADRILLE	Conseiller municipal
Madame Sylvaine BRUNET	Conseillère municipale
Monsieur Josseran FLOCH	Conseiller municipal
Madame Nadia AMARA	Conseillère municipale
Monsieur Franck GONSSE	Conseiller municipal
Monsieur Yann LANDKOCZ	Conseiller municipal
Madame Anne THOREL	Conseillère municipale
Madame Séverine WICKE	Conseillère municipale
Madame Thomas DANCEL	Conseiller municipal
Madame Justine JOTHAM	Conseillère municipale
Monsieur Nelson KADRI	Conseiller municipal
Monsieur Rémy BECUWE	Conseiller municipal
Madame Zoé CARRE	Conseillère municipale
Madame Pierrette CUVELIER	Conseillère municipale
Monsieur Yohann DUVAL	Conseiller municipal
Monsieur Adrien NAVE	Conseiller municipal
Monsieur Claude NICOLET	Conseiller municipal
Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS	Maire-délégué

ABSENT(S) AYANT DONNE POUVOIR :

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom : Monsieur Frédéric VANHILLE à Monsieur Laurent MAZOUNI, Madame Virginie VARLET à Monsieur Alain SIMON, Monsieur Jean-Philippe TITECA à Monsieur Nelson KADRI, Monsieur Jean-François JOLY à Monsieur Johan BODART, Madame Florence BOUTEILLE-SAIHI à Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS, Monsieur Philippe EYMERY à Monsieur Adrien NAVE, Madame Sylvie MALLETT à Monsieur Claude NICOLET.

FINANCES**8 .- Affectation du résultat 2022**

Rapporteur : Monsieur Jean BODART, 1er Adjoint au Maire

Les résultats consolidés de l'exercice 2022 se présentent de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice	18 747 626,36 €
Résultat antérieur reporté	2 500 000,00 €
Résultat de fonctionnement à la clôture	<u>21 247 626,36 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice	8 098 100,25 €
Résultat antérieur reporté	63 827,04 €
Résultat d'investissement à la clôture	<u>8 161 927,29 €</u>

BESOIN DE FINANCEMENT DES REPORTS

Dépenses	17 883 465,47 €
Recettes	3 355 300,00 €
	<u>- 14 528 165,47 €</u>

Résultat d'investissement à couvrir par le résultat de fonctionnement 6 366 238,18 €

Il vous est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé comme suit : 21 247 626,36 €

6 366 238,18 € affectés à la section d'investissement en couverture du besoin de financement (article 1068)

10 481 388,18 € affectés à la section d'investissement en report à nouveau (article 1068)

4 400 000,00 € affectés à la section de fonctionnement en excédent de fonctionnement (article 002)

A la suite de la dissolution du camping de la Licorne en juillet 2022, il y a lieu de réintégrer les résultats cumulés de l'établissement dans le résultat global de la Ville de Dunkerque soit :

- 384 099.87€ en section de fonctionnement report à nouveau (002)
- 106 387.53€ en section d'investissement report à nouveau (001).

Avis favorable en date du 23/06/23 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr

ADOPTE.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 03/07/23
Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20230629-47182-DE-1-1

Pour extrait conforme,
Pour le maire, Patrice VERGRIETE
et par délégation
Signé électroniquement le 30/06/2023

Christophe BERNARD

Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

Directeur général des services

VILLE DE DUNKERQUE
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Convoqué le 23 juin 2023
pour la séance du jeudi 29 juin 2023

PRESENTS :

Monsieur Patrice VERGRIETE	Maire
Monsieur Jean BODART	1er Adjoint au Maire
Madame Martine ARLABOSSE	Adjointe de quartier
Monsieur Jean-François MONTAGNE	Adjoint de quartier
Madame Leïla NAIDJI	Adjointe au Maire
Madame Catherine SERET	Adjointe au Maire
Monsieur Gilles FERYN	Adjoint au Maire
Madame Marjorie ELOY	Adjointe au Maire
Monsieur Jean-Pierre VANDAELE	Adjoint au Maire
Madame Sylvie GUILLET	Adjointe au Maire
Monsieur Davy LEMAIRE	Adjoint de quartier
Madame Delphine CASTELLI	Adjointe au Maire
Monsieur Johan BODART	Adjoint de quartier
Madame Frédérique PLAISANT	Adjointe au Maire
Monsieur Laurent MAZOUNI	Adjoint au Maire
Madame Elisabeth LONGUET	Adjointe au Maire
Monsieur Gérard GOURVIL	Adjoint au Maire
Madame Fabienne CASTEL	Maire-déléguée
Madame Anne-Marie FATOU	Conseillère municipale
Monsieur Alain SIMON	Conseiller municipal
Madame Danièle BELE-FOUQUART	Conseillère municipale
Monsieur Michel NAOUR	Conseiller municipal
Madame Patricia VERRAES	Conseillère municipale
Monsieur Fabrice BAERT	Conseiller municipal
Monsieur Francis DUYCK	Conseiller municipal
Madame Catherine VANDORME	Conseillère municipale
Monsieur Laurent SCHOUTTEET	Conseiller municipal
Madame Marie SIMATI	Conseillère municipale
Monsieur Mickaël DESMADRILLE	Conseiller municipal
Madame Sylvaine BRUNET	Conseillère municipale
Monsieur Josseran FLOCH	Conseiller municipal
Madame Nadia AMARA	Conseillère municipale
Monsieur Franck GONSSE	Conseiller municipal
Monsieur Yann LANDKOCZ	Conseiller municipal
Madame Anne THOREL	Conseillère municipale
Madame Séverine WICKE	Conseillère municipale
Madame Thomas DANCEL	Conseiller municipal
Madame Justine JOTHAM	Conseillère municipale
Monsieur Nelson KADRI	Conseiller municipal
Monsieur Rémy BECUWE	Conseiller municipal
Madame Zoé CARRE	Conseillère municipale
Madame Pierrette CUVELIER	Conseillère municipale
Monsieur Yohann DUVAL	Conseiller municipal
Monsieur Adrien NAVE	Conseiller municipal
Monsieur Claude NICOLET	Conseiller municipal
Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS	Maire-délégué

ABSENT(S) AYANT DONNE POUVOIR :

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom : Monsieur Frédéric VANHILLE à Monsieur Laurent MAZOUNI, Madame Virginie VARLET à Monsieur Alain SIMON, Monsieur Jean-Philippe TITECA à Monsieur Nelson KADRI, Monsieur Jean-François JOLY à Monsieur Johan BODART, Madame Florence BOUTEILLE-SAIHI à Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS, Monsieur Philippe EYMERY à Monsieur Adrien NAVE, Madame Sylvie MALLETT à Monsieur Claude NICOLET.

FINANCES

9 .- Budget supplémentaire 2023 et restes à réaliser 2022

Rapporteur : Monsieur Jean BODART, 1er Adjoint au Maire

Il vous est proposé de bien vouloir approuver l'inscription des restes à réaliser d'investissement 2022 et les inscriptions nouvelles 2023 dans l'état ci-joint (budget supplémentaire).

Avis favorable en date du 23/06/23 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr

ADOPTE.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 03/07/23

Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20230629-47329-BF-1-1

Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

Pour extrait conforme,
Pour le maire, Patrice VERGRIETE
et par délégation
Signé électroniquement le 30/06/2023

Christophe BERNARD

Directeur général des services

VILLE DE DUNKERQUE
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Convoqué le 23 juin 2023
pour la séance du jeudi 29 juin 2023

PRESENTS :

Monsieur Patrice VERGRIETE	Maire
Monsieur Jean BODART	1er Adjoint au Maire
Madame Martine ARLABOSSE	Adjointe de quartier
Monsieur Jean-François MONTAGNE	Adjoint de quartier
Madame Leïla NAIDJI	Adjointe au Maire
Madame Catherine SERET	Adjointe au Maire
Monsieur Gilles FERYN	Adjoint au Maire
Madame Marjorie ELOY	Adjointe au Maire
Monsieur Jean-Pierre VANDAELE	Adjoint au Maire
Madame Sylvie GUILLET	Adjointe au Maire
Monsieur Davy LEMAIRE	Adjoint de quartier
Madame Delphine CASTELLI	Adjointe au Maire
Monsieur Johan BODART	Adjoint de quartier
Madame Frédérique PLAISANT	Adjointe au Maire
Monsieur Laurent MAZOUNI	Adjoint au Maire
Madame Elisabeth LONGUET	Adjointe au Maire
Monsieur Gérard GOURVIL	Adjoint au Maire
Madame Fabienne CASTEL	Maire-déléguée
Madame Anne-Marie FATOU	Conseillère municipale
Monsieur Alain SIMON	Conseiller municipal
Madame Danièle BELE-FOUQUART	Conseillère municipale
Monsieur Michel NAOUR	Conseiller municipal
Madame Patricia VERRAES	Conseillère municipale
Monsieur Fabrice BAERT	Conseiller municipal
Monsieur Francis DUYCK	Conseiller municipal
Madame Catherine VANDORME	Conseillère municipale
Monsieur Laurent SCHOUTTEET	Conseiller municipal
Madame Marie SIMATI	Conseillère municipale
Monsieur Mickaël DESMADRILLE	Conseiller municipal
Madame Sylvaine BRUNET	Conseillère municipale
Monsieur Josseran FLOCH	Conseiller municipal
Madame Nadia AMARA	Conseillère municipale
Monsieur Franck GONSSE	Conseiller municipal
Monsieur Yann LANDKOCZ	Conseiller municipal
Madame Anne THOREL	Conseillère municipale
Madame Séverine WICKE	Conseillère municipale
Madame Thomas DANCEL	Conseiller municipal
Madame Justine JOTHAM	Conseillère municipale
Monsieur Nelson KADRI	Conseiller municipal
Monsieur Rémy BECUWE	Conseiller municipal
Madame Zoé CARRE	Conseillère municipale
Madame Pierrette CUVELIER	Conseillère municipale
Monsieur Yohann DUVAL	Conseiller municipal
Monsieur Adrien NAVE	Conseiller municipal
Monsieur Claude NICOLET	Conseiller municipal
Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS	Maire-délégué

ABSENT(S) AYANT DONNE POUVOIR :

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom : Monsieur Frédéric VANHILLE à Monsieur Laurent MAZOUNI, Madame Virginie VARLET à Monsieur Alain SIMON, Monsieur Jean-Philippe TITECA à Monsieur Nelson KADRI, Monsieur Jean-François JOLY à Monsieur Johan BODART, Madame Florence BOUTEILLE-SAIHI à Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS, Monsieur Philippe EYMERY à Monsieur Adrien NAVE, Madame Sylvie MALLET à Monsieur Claude NICOLET.

FINANCES

10 .- Etat complémentaire des subventions 2023

Rapporteur : Monsieur Jean BODART, 1er Adjoint au Maire

Il vous est proposé d'attribuer des subventions complémentaires à divers bénéficiaires figurant dans l'état ci-joint et d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer les conventions et avenants à intervenir.

Avis favorable en date du 23/06/23 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr

ADOPTE.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 03/07/23

Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20230629-47178-DE-1-1

Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

Pour extrait conforme,
Pour le maire, Patrice VERGRIETE
et par délégation
Signé électroniquement le 30/06/2023

Christophe BERNARD

Directeur général des services

VILLE DE DUNKERQUE
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Convoqué le 23 juin 2023
pour la séance du jeudi 29 juin 2023

PRESENTS :

Monsieur Patrice VERGRIETE	Maire
Monsieur Jean BODART	1er Adjoint au Maire
Madame Martine ARLABOSSE	Adjointe de quartier
Monsieur Jean-François MONTAGNE	Adjoint de quartier
Madame Leïla NAIDJI	Adjointe au Maire
Madame Catherine SERET	Adjointe au Maire
Monsieur Gilles FERYN	Adjoint au Maire
Madame Marjorie ELOY	Adjointe au Maire
Monsieur Jean-Pierre VANDAELE	Adjoint au Maire
Madame Sylvie GUILLET	Adjointe au Maire
Monsieur Davy LEMAIRE	Adjoint de quartier
Madame Delphine CASTELLI	Adjointe au Maire
Monsieur Johan BODART	Adjoint de quartier
Madame Frédérique PLAISANT	Adjointe au Maire
Monsieur Laurent MAZOUNI	Adjoint au Maire
Madame Elisabeth LONGUET	Adjointe au Maire
Monsieur Gérard GOURVIL	Adjoint au Maire
Madame Fabienne CASTEL	Maire-déléguée
Madame Anne-Marie FATOU	Conseillère municipale
Monsieur Alain SIMON	Conseiller municipal
Madame Danièle BELE-FOUQUART	Conseillère municipale
Monsieur Michel NAOUR	Conseiller municipal
Madame Patricia VERRAES	Conseillère municipale
Monsieur Fabrice BAERT	Conseiller municipal
Monsieur Francis DUYCK	Conseiller municipal
Madame Catherine VANDORME	Conseillère municipale
Monsieur Laurent SCHOUTTEET	Conseiller municipal
Madame Marie SIMATI	Conseillère municipale
Monsieur Mickaël DESMADRILLE	Conseiller municipal
Madame Sylvaine BRUNET	Conseillère municipale
Monsieur Josseran FLOCH	Conseiller municipal
Madame Nadia AMARA	Conseillère municipale
Monsieur Franck GONSSE	Conseiller municipal
Monsieur Yann LANDKOCZ	Conseiller municipal
Madame Anne THOREL	Conseillère municipale
Madame Séverine WICKE	Conseillère municipale
Madame Thomas DANCEL	Conseiller municipal
Madame Justine JOTHAM	Conseillère municipale
Monsieur Nelson KADRI	Conseiller municipal
Monsieur Rémy BECUWE	Conseiller municipal
Madame Zoé CARRE	Conseillère municipale
Madame Pierrette CUVELIER	Conseillère municipale
Monsieur Yohann DUVAL	Conseiller municipal
Monsieur Adrien NAVE	Conseiller municipal
Monsieur Claude NICOLET	Conseiller municipal
Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS	Maire-délégué

ABSENT(S) AYANT DONNE POUVOIR :

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom : Monsieur Frédéric VANHILLE à Monsieur Laurent MAZOUNI, Madame Virginie VARLET à Monsieur Alain SIMON, Monsieur Jean-Philippe TITECA à Monsieur Nelson KADRI, Monsieur Jean-François JOLY à Monsieur Johan BODART, Madame Florence BOUTEILLE-SAIHI à Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS, Monsieur Philippe EYMERY à Monsieur Adrien NAVE, Madame Sylvie MALLET à Monsieur Claude NICOLET.

FINANCES**11 .- Modifications des autorisations de programme/autorisations d'engagement - crédit de paiement**

Rapporteur : Monsieur Jean BODART, 1er Adjoint au Maire

Autorisations d'engagement (fonctionnement)

Au terme de l'article L2311-3 II du CGCT, les dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement et des crédits de paiement.

Les autorisations d'engagement et crédits de paiement sont réservées aux seules dépenses résultant de conventions, de délibérations ou de décisions, au titre desquelles la commune s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire, à verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers.

Les autorisations d'engagement constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

En fonctionnement il est proposé de procéder à l'ajustement des deux autorisations d'engagement suivantes :

Réserves du Musée – Marché d'hébergement des œuvres

Autorisation d'engagement	970.000 €	Réalisé antérieur	373 464 €
		CA 2022	202 176 €
		CP 2023	237 750 €
		CP 2024	156 610 €
		TOTAL	970 000 €

Assurances – Marché Flotte véhicule- Individuelle accident des élus -Dommages aux biens-Cyber risques -Matériel informatique-Œuvres propriété de la Ville

Autorisation d'engagement	2.575.000 €	Réalisé antérieur	1 033 338 €
		CA 2022	712 449 €
		CP 2023	811 126 €
		CP 2024	18 087 €
		TOTAL	2 575 000 €

Autorisations de programme (investissement)

Le décret du 20 février 1997 prévoit que la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programmes et des crédits de paiement pour des acquisitions ou travaux à caractère pluriannuel.

Pour mémoire, les autorisations de programme votées sur une période pluriannuelle constituent la limite supérieure des crédits pouvant être engagés, tandis que les crédits de paiement inscrits au budget constituent la limite supérieure des crédits qui peuvent être mandatés d'ici la fin de l'année.

Les crédits de paiement relatifs à chaque opération sont inscrits en dépenses d'équipement aux chapitres 23, 21 ou 20. Ils sont financés par des subventions, de l'emprunt et de l'autofinancement.

Les autorisations de programme sont reprises dans les documents budgétaires (budget primitif et compte administratif) dans le cadre d'une annexe spécifique qui permet de suivre le niveau de consommation des crédits de chaque programme.

Toute modification, révision, suppression ou création d'une autorisation de programme est soumis pour approbation au Conseil Municipal.

Il vous est ainsi proposé de procéder aux ajustements des Autorisations de Programmes pour les opérations d'investissement suivantes :

Investissement - Ajustement des réalisations et Crédits 2023

PROGRAMME D'ACQUISITIONS FONCIERES (Dont le Cœur d'Agglomération)

Autorisation de Programme	6.600.000 €	Réalisé antérieur	4 279 413 €
		CA 2022	0 €
		RP 2023	2 019 €
		CP 2023	28 600 €
		A partir de 2024	2 289 968 €
		TOTAL	6.600.000 €

NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN-NPNRU

Autorisation de Programme	18.500.000 €	Réalisé antérieur dont réalisé antérieur sur opération Banc Vert (442 K€)	929 286 €
		CA 2022	1 631 094 €
		RP 2023	727 579 €
		CP 2023	8 700 000 €
		2024	6 512 041 €
		TOTAL	18.500.000 €

Opérations ANRU –Secteur du Banc Vert

Autorisation de Programme	6.255.000 €	<i>Réalisé antérieur</i>	3 798 462 €
		CA 2022	8 734 €
		RP 2023	13 248 €
		A solder	2 434 556 €
		TOTAL	6 255 000 €

Mission ANRU – Direction de projet – Mission transversale

Autorisation de Programme	3.600.000 €	<i>Réalisé antérieur</i>	1 701.301 €
		CA 2022	0 €
		RP 2023	4 821 €
		A solder	1 893 878€
		TOTAL	3 600 000 €

PROJET BIBLIOTHEQUE MEDIATHEQUE

Autorisation de Programme 14.009.693 €	Réalisé antérieur	9 682 029 €
	CA 2022	31 810 €
	RP 2023	60 170 €
	A solder	4 235 684 €
	TOTAL	14.009.693 €

FLIU- Lieu d'accueil et d'hébergement d'urgence de Dunkerque

Autorisation de Programme 3 251 000 €	<i>Réalisé antérieur</i>	246 000 €
	CA 2022	218 000 €
	RP 2023	532 000 €
	CP 2023	1 733 000 €
	Crédits à partir de 2024	522 000 €
	TOTAL	3 251 000 €

REHABILITATION DE LA PISCINE PAUL ASSEMAN

Autorisation de Programme 9 000 000 €	<i>Réalisé antérieur</i>	773 064 €
	RP 2023	3 226 935 €
	CP 2023	1 800 000 €
	Crédits à partir de 2024	3 200 001 €
	TOTAL	9 000 000 €

Investissement - Ajustement de l'autorisation de programme, des réalisations et des crédits 2023

Pour les vestiaires de l'athlétisme, le coût évolue pour intégrer l'aménagement des abords, des éléments liés aux enjeux de transition écologique (matériaux biosourcés, panneaux acoustiques) et des évolutions réglementaires, ainsi que l'évolution des prix constatés.

Pour le complexe de raquettes, le coût évolue pour intégrer des demandes programmatiques complémentaires du club, des éléments liés aux enjeux de transition écologique (géothermie et panneaux photovoltaïques), ainsi que l'évolution des prix.

AMENAGEMENT DE LA ZONE LICORNE – DUNKERQUE MALO

Autorisation de Programme	6.160.490 €	Réalisé antérieur (dont 260 920€ hors AP CP)	6 187 394 €
+12.070.000 € Tennis		CA 2022	453 401 €
		RP 2023	3 190 903 €
		CP 2023	2 675 800 €
+3.687.000 € Vestiaires		Crédits à partir de 2024	9 409 992 €
		TOTAL	21.917.490 €

Avis favorable en date du 23/06/23 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr

ADOPTE.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 03/07/23
Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20230629-47192-DE-1-1
Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

Pour extrait conforme,
Pour le maire, Patrice VERGRIETE
et par délégation
Signé électroniquement le 30/06/2023

Christophe BERNARD

Directeur général des services

VILLE DE DUNKERQUE
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Convoqué le 23 juin 2023
pour la séance du jeudi 29 juin 2023

PRESENTS :

Monsieur Patrice VERGRIETE	Maire
Monsieur Jean BODART	1er Adjoint au Maire
Madame Martine ARLABOSSE	Adjointe de quartier
Monsieur Jean-François MONTAGNE	Adjoint de quartier
Madame Leïla NAIDJI	Adjointe au Maire
Madame Catherine SERET	Adjointe au Maire
Monsieur Gilles FERYN	Adjoint au Maire
Madame Marjorie ELOY	Adjointe au Maire
Monsieur Jean-Pierre VANDAELE	Adjoint au Maire
Madame Sylvie GUILLET	Adjointe au Maire
Monsieur Davy LEMAIRE	Adjoint de quartier
Madame Delphine CASTELLI	Adjointe au Maire
Monsieur Johan BODART	Adjoint de quartier
Madame Frédérique PLAISANT	Adjointe au Maire
Monsieur Laurent MAZOUNI	Adjoint au Maire
Madame Elisabeth LONGUET	Adjointe au Maire
Monsieur Gérard GOURVIL	Adjoint au Maire
Madame Fabienne CASTEL	Maire-déléguée
Madame Anne-Marie FATOU	Conseillère municipale
Monsieur Alain SIMON	Conseiller municipal
Madame Danièle BELE-FOUQUART	Conseillère municipale
Monsieur Michel NAOUR	Conseiller municipal
Madame Patricia VERRAES	Conseillère municipale
Monsieur Fabrice BAERT	Conseiller municipal
Monsieur Francis DUYCK	Conseiller municipal
Madame Catherine VANDORME	Conseillère municipale
Monsieur Laurent SCHOUTTEET	Conseiller municipal
Madame Marie SIMATI	Conseillère municipale
Monsieur Mickaël DESMADRILLE	Conseiller municipal
Madame Sylvaine BRUNET	Conseillère municipale
Monsieur Josseran FLOCH	Conseiller municipal
Madame Nadia AMARA	Conseillère municipale
Monsieur Franck GONSSE	Conseiller municipal
Monsieur Yann LANDKOCZ	Conseiller municipal
Madame Anne THOREL	Conseillère municipale
Madame Séverine WICKE	Conseillère municipale
Madame Thomas DANCEL	Conseiller municipal
Madame Justine JOTHAM	Conseillère municipale
Monsieur Nelson KADRI	Conseiller municipal
Monsieur Rémy BECUWE	Conseiller municipal
Madame Zoé CARRE	Conseillère municipale
Madame Pierrette CUVELIER	Conseillère municipale
Monsieur Yohann DUVAL	Conseiller municipal
Monsieur Adrien NAVE	Conseiller municipal
Monsieur Claude NICOLET	Conseiller municipal
Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS	Maire-délégué

ABSENT(S) AYANT DONNE POUVOIR :

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom : Monsieur Frédéric VANHILLE à Monsieur Laurent MAZOUNI, Madame Virginie VARLET à Monsieur Alain SIMON, Monsieur Jean-Philippe TITECA à Monsieur Nelson KADRI, Monsieur Jean-François JOLY à Monsieur Johan BODART, Madame Florence BOUTEILLE-SAIHI à Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS, Monsieur Philippe EYMERY à Monsieur Adrien NAVE, Madame Sylvie MALLET à Monsieur Claude NICOLET.

FINANCES**12 .- Taxe de séjour - Modalités et barème 2024**

Rapporteur : Monsieur Jean BODART, 1er Adjoint au Maire

Conformément aux articles L 2333-26 et suivants et R 2333-43 et suivants du code général des collectivités territoriales, la commune de Dunkerque a institué une taxe de séjour sur son territoire par délibération en date du 20 octobre 1995, actualisée en dernier lieu par délibération en date du 28 juin 2021.

Cette taxe est prélevée sur la clientèle de passage en complément du prix pratiqué par l'hôtelier ou le loueur et reversée ensuite à la commune.

L'actualisation des tarifs implique, aux termes de l'article L 2333-26 du Code général des collectivités territoriales, une délibération prise par le conseil municipal avant le 1er juillet de l'année pour être applicable à compter de l'année suivante.

En conséquence, il est proposé d'instituer la taxe de séjour à compter du 1er janvier 2024 dans les conditions ci-après définies :

1 – Assujettis

Sont assujettis à la taxe de séjour tous les hébergements repris à l'article R 2333-44 du code général des collectivités territoriales :

- 1° Les palaces ;
- 2° Les hôtels de tourisme ;
- 3° Les résidences de tourisme ;
- 4° Les meublés de tourisme ;
- 5° Les villages de vacances ;
- 6° Les chambres d'hôtes ;
- 7° Les emplacements dans les aires de camping-cars et les parcs de stationnement touristiques ;
- 8° Les terrains de camping, les terrains de caravanage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air ;
- 9° Les ports de plaisance.
- 10° Les hébergements en attente de classement et les hébergements sans classement qui ne relèvent pas des natures d'hébergement mentionnées aux 1° à 9°.

2- Régime d'imposition

La commune de Dunkerque applique la taxe de séjour au réel à l'ensemble des hébergements ci-dessus listés.

La taxe de séjour est perçue du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Le reversement de la taxe de séjour s'effectue chaque trimestre à terme échu, au plus tard le 15 du mois suivant, soit :

Période de collecte	Date limite de reversement
Du 1 ^{er} janvier au 31 mars	Jusqu'au 15 avril
Du 1 ^{er} avril au 30 juin	Jusqu'au 15 juillet
Du 1 ^{er} juillet au 30 septembre	Jusqu'au 15 octobre
Du 1 ^{er} octobre au 31 décembre	Jusqu'au 15 janvier N+1

Le loyer journalier minimum à partir duquel les personnes occupant les locaux sont assujetties à la taxe de séjour est de 1€.

3- Tarifs

Les tarifs sont fixés, par personne et par nuitée, de la manière suivante :

Catégories d'hébergement	Tarifs (hors taxe additionnelle)
Palaces	4,60 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,30 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,50 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,60 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	1,00 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,80 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classes en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau, le tarif applicable par personne et par nuitée est fixé à 3 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- Adopter les modalités et tarifs de la taxe de séjour ci-dessus définis qui seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2024.

Avis favorable en date du 23/06/23 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr

ADOPTE.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 03/07/23

Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20230629-47190-DE-1-1

Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

Pour extrait conforme,
Pour le maire, Patrice VERGRIETE
et par délégation
Signé électroniquement le 30/06/2023

Christophe BERNARD

Directeur général des services

VILLE DE DUNKERQUE
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Convoqué le 23 juin 2023
pour la séance du jeudi 29 juin 2023

PRESENTS :

Monsieur Patrice VERGRIETE	Maire
Monsieur Jean BODART	1er Adjoint au Maire
Madame Martine ARLABOSSE	Adjointe de quartier
Monsieur Jean-François MONTAGNE	Adjoint de quartier
Madame Leïla NAIDJI	Adjointe au Maire
Madame Catherine SERET	Adjointe au Maire
Monsieur Gilles FERYN	Adjoint au Maire
Madame Marjorie ELOY	Adjointe au Maire
Monsieur Jean-Pierre VANDAELE	Adjoint au Maire
Madame Sylvie GUILLET	Adjointe au Maire
Monsieur Davy LEMAIRE	Adjoint de quartier
Madame Delphine CASTELLI	Adjointe au Maire
Monsieur Johan BODART	Adjoint de quartier
Madame Frédérique PLAISANT	Adjointe au Maire
Monsieur Laurent MAZOUNI	Adjoint au Maire
Madame Elisabeth LONGUET	Adjointe au Maire
Monsieur Gérard GOURVIL	Adjoint au Maire
Madame Fabienne CASTEL	Maire-déléguée
Madame Anne-Marie FATOU	Conseillère municipale
Monsieur Alain SIMON	Conseiller municipal
Madame Danièle BELE-FOUQUART	Conseillère municipale
Monsieur Michel NAOUR	Conseiller municipal
Madame Patricia VERRAES	Conseillère municipale
Monsieur Fabrice BAERT	Conseiller municipal
Monsieur Francis DUYCK	Conseiller municipal
Madame Catherine VANDORME	Conseillère municipale
Monsieur Laurent SCHOUTTEET	Conseiller municipal
Madame Marie SIMATI	Conseillère municipale
Monsieur Mickaël DESMADRILLE	Conseiller municipal
Madame Sylvaine BRUNET	Conseillère municipale
Monsieur Josseran FLOCH	Conseiller municipal
Madame Nadia AMARA	Conseillère municipale
Monsieur Franck GONSSE	Conseiller municipal
Monsieur Yann LANDKOCZ	Conseiller municipal
Madame Anne THOREL	Conseillère municipale
Madame Séverine WICKE	Conseillère municipale
Madame Thomas DANCEL	Conseiller municipal
Madame Justine JOTHAM	Conseillère municipale
Monsieur Nelson KADRI	Conseiller municipal
Monsieur Rémy BECUWE	Conseiller municipal
Madame Zoé CARRE	Conseillère municipale
Madame Pierrette CUVELIER	Conseillère municipale
Monsieur Yohann DUVAL	Conseiller municipal
Monsieur Adrien NAVE	Conseiller municipal
Monsieur Claude NICOLET	Conseiller municipal
Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS	Maire-délégué

ABSENT(S) AYANT DONNE POUVOIR :

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom : Monsieur Frédéric VANHILLE à Monsieur Laurent MAZOUNI, Madame Virginie VARLET à Monsieur Alain SIMON, Monsieur Jean-Philippe TITECA à Monsieur Nelson KADRI, Monsieur Jean-François JOLY à Monsieur Johan BODART, Madame Florence BOUTEILLE-SAIHI à Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS, Monsieur Philippe EYMERY à Monsieur Adrien NAVE, Madame Sylvie MALLETT à Monsieur Claude NICOLET.

FINANCES

13 .- Régularisation de la taxe de séjour 2022 - Camping de La Licorne.

Rapporteur : Monsieur Jean BODART, 1er Adjoint au Maire

Le camping de La Licorne collecte la taxe de séjour due par ses occupants conformément aux différentes délibérations adoptées par le conseil municipal, dont la délibération n°8 du 28 juin 2021.

Le changement d'exploitant du camping intervenu en 2022 conduit à devoir proratiser la taxe de séjour entre les deux exploitants en respectant la période de perception de la taxe comme précisé dans la délibération n°4 du conseil municipal du 27 septembre 2018, soit :

- L'émission d'un titre de recettes de 1 113,20 € à l'encontre de la régie du Camping Municipal (SIREN 528440316), pour la période du 20 juin au 30 juin 2022 et,
- L'émission d'un titre de recettes de 7 286,40 € à l'encontre de la SAS La Licorne (SIREN 914649991), pour la période du 1^{er} juillet au 10 septembre 2022.

L'émission de ces deux nouveaux titres vient remplacer les titres de recettes n° 6048/2022 et n° 6049/2022 qu'il convient donc d'annuler.

Par ailleurs, il est précisé qu'à la suite de la liquidation de la régie du camping au 31 décembre 2022 l'excédent de trésorerie de la régie est récupéré sur le budget de la Ville et lui permet de s'acquitter comptablement du montant de la taxe due par la régie désormais dissoute.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir autoriser :

- L'annulation des titres de recette n°6048/2022 et n°6049/2022,
- L'émission de deux titres de recettes afin de recouvrer la taxe de séjour 2022 :
 - o à l'encontre de la régie du camping municipal pour 1 113,20 €, et
 - o à l'encontre de la SAS La Licorne pour 7 286,40 €
- La prise en charge par la Ville de Dunkerque d'une dépense exceptionnelle de 1 113,20 € afin de recouvrer le titre de recette émis à l'encontre de la régie du camping municipal pour pallier la dissolution de son budget.

Avis favorable en date du 23/06/23 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr

ADOPTE.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 03/07/23
Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20230629-47179-DE-1-1
Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

Pour extrait conforme,
Pour le maire, Patrice VERGRIETE
et par délégation
Signé électroniquement le 30/06/2023

Christophe BERNARD

Directeur général des services

VILLE DE DUNKERQUE
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Convoqué le 23 juin 2023
pour la séance du jeudi 29 juin 2023

PRESENTS :

Monsieur Patrice VERGRIETE	Maire
Monsieur Jean BODART	1er Adjoint au Maire
Madame Martine ARLABOSSE	Adjointe de quartier
Monsieur Jean-François MONTAGNE	Adjoint de quartier
Madame Leïla NAIDJI	Adjointe au Maire
Madame Catherine SERET	Adjointe au Maire
Monsieur Gilles FERYN	Adjoint au Maire
Madame Marjorie ELOY	Adjointe au Maire
Monsieur Jean-Pierre VANDAELE	Adjoint au Maire
Madame Sylvie GUILLET	Adjointe au Maire
Monsieur Davy LEMAIRE	Adjoint de quartier
Madame Delphine CASTELLI	Adjointe au Maire
Monsieur Johan BODART	Adjoint de quartier
Madame Frédérique PLAISANT	Adjointe au Maire
Monsieur Laurent MAZOUNI	Adjoint au Maire
Madame Elisabeth LONGUET	Adjointe au Maire
Monsieur Gérard GOURVIL	Adjoint au Maire
Madame Fabienne CASTEL	Maire-déléguée
Madame Anne-Marie FATOU	Conseillère municipale
Monsieur Alain SIMON	Conseiller municipal
Madame Danièle BELE-FOUQUART	Conseillère municipale
Monsieur Michel NAOUR	Conseiller municipal
Madame Patricia VERRAES	Conseillère municipale
Monsieur Fabrice BAERT	Conseiller municipal
Monsieur Francis DUYCK	Conseiller municipal
Madame Catherine VANDORME	Conseillère municipale
Monsieur Laurent SCHOUTTEET	Conseiller municipal
Madame Marie SIMATI	Conseillère municipale
Monsieur Mickaël DESMADRILLE	Conseiller municipal
Madame Sylvaine BRUNET	Conseillère municipale
Monsieur Josseran FLOCH	Conseiller municipal
Madame Nadia AMARA	Conseillère municipale
Monsieur Franck GONSSE	Conseiller municipal
Monsieur Yann LANDKOCZ	Conseiller municipal
Madame Anne THOREL	Conseillère municipale
Madame Séverine WICKE	Conseillère municipale
Madame Thomas DANCEL	Conseiller municipal
Madame Justine JOTHAM	Conseillère municipale
Monsieur Nelson KADRI	Conseiller municipal
Monsieur Rémy BECUWE	Conseiller municipal
Madame Zoé CARRE	Conseillère municipale
Madame Pierrette CUVELIER	Conseillère municipale
Monsieur Yohann DUVAL	Conseiller municipal
Monsieur Adrien NAVE	Conseiller municipal
Monsieur Claude NICOLET	Conseiller municipal
Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS	Maire-délégué

ABSENT(S) AYANT DONNE POUVOIR :

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom : Monsieur Frédéric VANHILLE à Monsieur Laurent MAZOUNI, Madame Virginie VARLET à Monsieur Alain SIMON, Monsieur Jean-Philippe TITECA à Monsieur Nelson KADRI, Monsieur Jean-François JOLY à Monsieur Johan BODART, Madame Florence BOUTEILLE-SAIHI à Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS, Monsieur Philippe EYMERY à Monsieur Adrien NAVE, Madame Sylvie MALLET à Monsieur Claude NICOLET.

FINANCES

14 .- Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) - Exonération des supports de mobilier urbain

Rapporteur : Monsieur Jean BODART, 1er Adjoint au Maire

Par délibération du 21 juin 2021, la commune de Dunkerque a défini les bases de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) applicables à compter du 1^{er} janvier 2022.

L'article L2333-6 du code général des collectivités territoriales précise qu'il est interdit de cumuler la TLPE et la redevance d'occupation du domaine public sur un même support publicitaire.

L'article L2333-8 du code général des collectivités territoriales précise que, dans le cas des dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain ou de kiosque à journaux ou dépendant des concessions municipales d'affichage, l'instauration ou la suppression de l'exonération ou de la réfaction s'applique aux seuls contrats ou conventions dont l'appel d'offres ou la mise en concurrence a été lancé postérieurement à la délibération relative à cette instauration ou à cette suppression.

Par ces motifs et préalablement au lancement de la procédure de passation de la concession de mobilier urbain, il est proposé d'exonérer totalement de la TLPE les supports de publicité apposés sur les éléments de mobilier urbain ou de kiosque à journaux ou dépendant de concessions municipales d'affichage assujettis à redevance d'occupation du domaine public sur le territoire de la commune.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- de bien vouloir exonérer totalement de la TLPE, les supports de publicité apposés sur les éléments de mobilier urbain ou de kiosque à journaux ou dépendant de concessions municipales d'affichage assujettis à redevance d'occupation du domaine public, sur le territoire de la commune de Dunkerque.

Avis favorable en date du 23/06/23 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr

ADOPTE.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 03/07/23
Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20230629-47183-DE-1-1
Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

Pour extrait conforme,
Pour le maire, Patrice VERGRIETE
et par délégation
Signé électroniquement le 30/06/2023

Christophe BERNARD

Directeur général des services

VILLE DE DUNKERQUE
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Convoqué le 23 juin 2023
pour la séance du jeudi 29 juin 2023

PRESENTS :

Monsieur Patrice VERGRIETE	Maire
Monsieur Jean BODART	1er Adjoint au Maire
Madame Martine ARLABOSSE	Adjointe de quartier
Monsieur Jean-François MONTAGNE	Adjoint de quartier
Madame Leïla NAIDJI	Adjointe au Maire
Madame Catherine SERET	Adjointe au Maire
Monsieur Gilles FERYN	Adjoint au Maire
Madame Marjorie ELOY	Adjointe au Maire
Monsieur Jean-Pierre VANDAELE	Adjoint au Maire
Madame Sylvie GUILLET	Adjointe au Maire
Monsieur Davy LEMAIRE	Adjoint de quartier
Madame Delphine CASTELLI	Adjointe au Maire
Monsieur Johan BODART	Adjoint de quartier
Madame Frédérique PLAISANT	Adjointe au Maire
Monsieur Laurent MAZOUNI	Adjoint au Maire
Madame Elisabeth LONGUET	Adjointe au Maire
Monsieur Gérard GOURVIL	Adjoint au Maire
Madame Fabienne CASTEL	Maire-déléguée
Madame Anne-Marie FATOU	Conseillère municipale
Monsieur Alain SIMON	Conseiller municipal
Madame Danièle BELE-FOUQUART	Conseillère municipale
Monsieur Michel NAOUR	Conseiller municipal
Madame Patricia VERRAES	Conseillère municipale
Monsieur Fabrice BAERT	Conseiller municipal
Monsieur Francis DUYCK	Conseiller municipal
Madame Catherine VANDORME	Conseillère municipale
Monsieur Laurent SCHOUTTEET	Conseiller municipal
Madame Marie SIMATI	Conseillère municipale
Monsieur Mickaël DESMADRILLE	Conseiller municipal
Madame Sylvaine BRUNET	Conseillère municipale
Monsieur Josseran FLOCH	Conseiller municipal
Madame Nadia AMARA	Conseillère municipale
Monsieur Franck GONSSE	Conseiller municipal
Monsieur Yann LANDKOCZ	Conseiller municipal
Madame Anne THOREL	Conseillère municipale
Madame Séverine WICKE	Conseillère municipale
Madame Thomas DANCEL	Conseiller municipal
Madame Justine JOTHAM	Conseillère municipale
Monsieur Nelson KADRI	Conseiller municipal
Monsieur Rémy BECUWE	Conseiller municipal
Madame Zoé CARRE	Conseillère municipale
Madame Pierrette CUVELIER	Conseillère municipale
Monsieur Yohann DUVAL	Conseiller municipal
Monsieur Adrien NAVE	Conseiller municipal
Monsieur Claude NICOLET	Conseiller municipal
Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS	Maire-délégué

ABSENT(S) AYANT DONNE POUVOIR :

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom : Monsieur Frédéric VANHILLE à Monsieur Laurent MAZOUNI, Madame Virginie VARLET à Monsieur Alain SIMON, Monsieur Jean-Philippe TITECA à Monsieur Nelson KADRI, Monsieur Jean-François JOLY à Monsieur Johan BODART, Madame Florence BOUTEILLE-SAIHI à Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS, Monsieur Philippe EYMERY à Monsieur Adrien NAVE, Madame Sylvie MALLET à Monsieur Claude NICOLET.

ACTION FONCIÈRE

15 .- Dunkerque/Petite-Synthe - avenue de la Cité et rue de Cahors - Centre Technique Municipal - bail emphytéotique au profit de la CUD

Rapporteur : Monsieur Alain SIMON, Conseiller municipal

La ville de Dunkerque est propriétaire du site dénommé « centre technique municipal » à Dunkerque Petite-Synthe, sis avenue de la Cité et rue de Cahors.

Au vu de la nécessité d'y installer des services techniques mutualisés et communautaires, la Communauté Urbaine de Dunkerque doit se rendre titulaire de droits réels.

Aussi vous est-il demandé de bien vouloir :

- consentir à la Communauté Urbaine de Dunkerque un bail emphytéotique administratif portant sur l'immeuble bâti et non bâti sis 2 avenue de la Cité et 4 bis rue de Cahors, à Dunkerque/Petite-Synthe et cadastré section 460AN n°1 110, 319 et 320, pour des surfaces au sol et selon cadastre de 17 853m², 41m² et 1 463m² ;
- décider que ce bail aura une durée de 20 ans ;
- vu l'avis des Domaines, au regard du montant des travaux à réaliser, décider que la redevance sera gracieuse, frais afférents à la charge du preneur ;
- autoriser Monsieur le Maire, son adjoint(e) au maire, ou le conseiller municipal délégué, à signer tout document et acte afférents à ce bail.

Avis favorable en date du 14/06/23 de la commission Logement-Urbanisme-Transition écologique-Santé

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr

ADOPTE.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 03/07/23
Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20230629-47176-DE-1-1
Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

Pour extrait conforme,
Pour le maire, Patrice VERGRIETE
et par délégation
Signé électroniquement le 30/06/2023

Christophe BERNARD

Directeur général des services

VILLE DE DUNKERQUE
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Convoqué le 23 juin 2023
pour la séance du jeudi 29 juin 2023

PRESENTS :

Monsieur Patrice VERGRIETE	Maire
Monsieur Jean BODART	1er Adjoint au Maire
Madame Martine ARLABOSSE	Adjointe de quartier
Monsieur Jean-François MONTAGNE	Adjoint de quartier
Madame Leïla NAIDJI	Adjointe au Maire
Madame Catherine SERET	Adjointe au Maire
Monsieur Gilles FERYN	Adjoint au Maire
Madame Marjorie ELOY	Adjointe au Maire
Monsieur Jean-Pierre VANDAELE	Adjoint au Maire
Madame Sylvie GUILLET	Adjointe au Maire
Monsieur Davy LEMAIRE	Adjoint de quartier
Madame Delphine CASTELLI	Adjointe au Maire
Monsieur Johan BODART	Adjoint de quartier
Madame Frédérique PLAISANT	Adjointe au Maire
Monsieur Laurent MAZOUNI	Adjoint au Maire
Madame Elisabeth LONGUET	Adjointe au Maire
Monsieur Gérard GOURVIL	Adjoint au Maire
Madame Fabienne CASTEL	Maire-déléguée
Madame Anne-Marie FATOU	Conseillère municipale
Monsieur Alain SIMON	Conseiller municipal
Madame Danièle BELE-FOUQUART	Conseillère municipale
Monsieur Michel NAOUR	Conseiller municipal
Madame Patricia VERRAES	Conseillère municipale
Monsieur Fabrice BAERT	Conseiller municipal
Monsieur Francis DUYCK	Conseiller municipal
Madame Catherine VANDORME	Conseillère municipale
Monsieur Laurent SCHOUTTEET	Conseiller municipal
Madame Marie SIMATI	Conseillère municipale
Monsieur Mickaël DESMADRILLE	Conseiller municipal
Madame Sylvaine BRUNET	Conseillère municipale
Monsieur Josseran FLOCH	Conseiller municipal
Madame Nadia AMARA	Conseillère municipale
Monsieur Franck GONSSE	Conseiller municipal
Monsieur Yann LANDKOCZ	Conseiller municipal
Madame Anne THOREL	Conseillère municipale
Madame Séverine WICKE	Conseillère municipale
Madame Thomas DANCEL	Conseiller municipal
Madame Justine JOTHAM	Conseillère municipale
Monsieur Nelson KADRI	Conseiller municipal
Monsieur Rémy BECUWE	Conseiller municipal
Madame Zoé CARRE	Conseillère municipale
Madame Pierrette CUVELIER	Conseillère municipale
Monsieur Yohann DUVAL	Conseiller municipal
Monsieur Adrien NAVE	Conseiller municipal
Monsieur Claude NICOLET	Conseiller municipal
Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS	Maire-délégué

ABSENT(S) AYANT DONNE POUVOIR :

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom : Monsieur Frédéric VANHILLE à Monsieur Laurent MAZOUNI, Madame Virginie VARLET à Monsieur Alain SIMON, Monsieur Jean-Philippe TITECA à Monsieur Nelson KADRI, Monsieur Jean-François JOLY à Monsieur Johan BODART, Madame Florence BOUTEILLE-SAIHI à Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS, Monsieur Philippe EYMERY à Monsieur Adrien NAVE, Madame Sylvie MALLET à Monsieur Claude NICOLET.

ACTION FONCIÈRE

16 .- Dunkerque/Petite-Synthe - impasse Ruy Blas - cession au profit de M. Nordine Benaissa

Rapporteur : Monsieur Alain SIMON, Conseiller municipal

La Ville de Dunkerque est propriétaire d'une bande de terrain cadastrée 460AI0658 sise à Dunkerque, secteur de Petite-Synthe, impasse Ruy Blas. La parcelle concernée, d'une surface de 74 m², est un délaissé sans usage particulier.

Monsieur Benaissa, propriétaire particulier riverain, demeurant 2829 avenue de Petite-Synthe, a formulé une demande d'acquisition de ce terrain en vue d'y aménager une place de stationnement.

Aussi vous est-il demandé de bien vouloir :

- décider de la cession au profit de monsieur Nordine Benaissa, de la parcelle cadastrée 460AI0658, d'une surface de 74 m² au sol et selon cadastre ;
- au vu l'avis des Domaines, décider que cette cession se réalisera au prix de 1 110 euros hors taxe, TVA en sus à la charge de l'acquéreur en cas d'assujettissement ;
- décider que la cession aura lieu sous conditions particulières d'inconstructibilité et de servitude de jour ;
- décider que les frais afférents en ce compris les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;
- autoriser Monsieur le Maire, son adjoint(e) au maire, ou le conseiller municipal délégué, à signer tout document et acte afférents à cette cession.

Avis favorable en date du 14/06/23 de la commission Logement-Urbanisme-Transition écologique-Santé

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr

ADOPTE.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 03/07/23
Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20230629-47175-DE-1-1
Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

Pour extrait conforme,
Pour le maire, Patrice VERGRIETE
et par délégation
Signé électroniquement le 30/06/2023

Christophe BERNARD

Directeur général des services

VILLE DE DUNKERQUE
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Convoqué le 23 juin 2023
pour la séance du jeudi 29 juin 2023

PRESENTS :

Monsieur Patrice VERGRIETE	Maire
Monsieur Jean BODART	1er Adjoint au Maire
Madame Martine ARLABOSSE	Adjointe de quartier
Monsieur Jean-François MONTAGNE	Adjoint de quartier
Madame Leïla NAIDJI	Adjointe au Maire
Madame Catherine SERET	Adjointe au Maire
Monsieur Gilles FERYN	Adjoint au Maire
Madame Marjorie ELOY	Adjointe au Maire
Monsieur Jean-Pierre VANDAELE	Adjoint au Maire
Madame Sylvie GUILLET	Adjointe au Maire
Monsieur Davy LEMAIRE	Adjoint de quartier
Madame Delphine CASTELLI	Adjointe au Maire
Monsieur Johan BODART	Adjoint de quartier
Madame Frédérique PLAISANT	Adjointe au Maire
Monsieur Laurent MAZOUNI	Adjoint au Maire
Madame Elisabeth LONGUET	Adjointe au Maire
Monsieur Gérard GOURVIL	Adjoint au Maire
Madame Fabienne CASTEL	Maire-déléguée
Madame Anne-Marie FATOU	Conseillère municipale
Monsieur Alain SIMON	Conseiller municipal
Madame Danièle BELE-FOUQUART	Conseillère municipale
Monsieur Michel NAOUR	Conseiller municipal
Madame Patricia VERRAES	Conseillère municipale
Monsieur Fabrice BAERT	Conseiller municipal
Monsieur Francis DUYCK	Conseiller municipal
Madame Catherine VANDORME	Conseillère municipale
Monsieur Laurent SCHOUTTEET	Conseiller municipal
Madame Marie SIMATI	Conseillère municipale
Monsieur Mickaël DESMADRILLE	Conseiller municipal
Madame Sylvaine BRUNET	Conseillère municipale
Monsieur Josseran FLOCH	Conseiller municipal
Madame Nadia AMARA	Conseillère municipale
Monsieur Franck GONSSE	Conseiller municipal
Monsieur Yann LANDKOCZ	Conseiller municipal
Madame Anne THOREL	Conseillère municipale
Madame Séverine WICKE	Conseillère municipale
Madame Thomas DANCEL	Conseiller municipal
Madame Justine JOTHAM	Conseillère municipale
Monsieur Nelson KADRI	Conseiller municipal
Monsieur Rémy BECUWE	Conseiller municipal
Madame Zoé CARRE	Conseillère municipale
Madame Pierrette CUVELIER	Conseillère municipale
Monsieur Yohann DUVAL	Conseiller municipal
Monsieur Adrien NAVE	Conseiller municipal
Monsieur Claude NICOLET	Conseiller municipal
Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS	Maire-délégué

ABSENT(S) AYANT DONNE POUVOIR :

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom : Monsieur Frédéric VANHILLE à Monsieur Laurent MAZOUNI, Madame Virginie VARLET à Monsieur Alain SIMON, Monsieur Jean-Philippe TITECA à Monsieur Nelson KADRI, Monsieur Jean-François JOLY à Monsieur Johan BODART, Madame Florence BOUTEILLE-SAIHI à Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS, Monsieur Philippe EYMERY à Monsieur Adrien NAVE, Madame Sylvie MALLET à Monsieur Claude NICOLET.

ACTION FONCIÈRE

17 .- Dunkerque/Rosendaël - 8 rue Voltaire - lot de copropriété n° 8 - cession au profit de Mme Maud Le Yaouanq

Rapporteur : Monsieur Alain SIMON, Conseiller municipal

La Ville de Dunkerque est propriétaire d'un lot de copropriété, au sein d'un ensemble immobilier sis à Dunkerque, secteur de Rosendaël, rue Paul Doumer et 8 – 10 – 12 rue Voltaire.

Libre de toute occupation, ce lot de copropriété a été désaffecté et déclassé du domaine public par délibération du 2 décembre 2022.

Madame Maud Le Yaouanq, pédiatre, a formulé une offre d'achat pour ce lot de copropriété, en vue d'y exercer son activité de pédiatrie générale et pneumo pédiatrie et de louer 4 ou 5 bureaux à des professionnels médicaux ou paramédicaux.

Aussi vous est-il demandé de bien vouloir :

- décider la cession du lot de copropriété n° 8, situé au sein d'un ensemble immobilier sis à Dunkerque, secteur de Rosendaël, rue Paul Doumer et 8 – 10 – 12 rue Voltaire, cadastré 510AR381, et des 244/1000èmes des parties communes attachées, au profit de Madame Maud Le Yaouanq ,
- au vu de l'avis des Domaines en date du 5 octobre 2022, décider que cette cession aura lieu au prix de cent soixante-cinq mille euros (165 000 €) ;
- décider que la vente se fera aux conditions suivantes : conditions particulières d'usage médical, de démarrage des travaux, des conditions suspensives d'obtention d'un prêt bancaire, d'un permis de construire portant sur la réalisation de travaux et le changement de destination, ainsi que l'obtention de l'accord de la copropriété pour permettre ces changements, avec clause de substitution ;
- dire que les frais afférents à cette vente, en ce compris les frais de notaire, seront à la charge de l'acquéreur.
- autoriser Monsieur le Maire, son adjoint(e) au maire, ou le conseiller municipal délégué, à signer tout document et acte afférents à cette vente, en ce compris l'avant-contrat et l'acte de vente.

Avis favorable en date du 23/06/23 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr

ADOPTE.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 03/07/23

Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20230629-47196-DE-1-1

Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

Pour extrait conforme,
Pour le maire, Patrice VERGRIETE
et par délégation
Signé électroniquement le 30/06/2023

Christophe BERNARD

Directeur général des services

VILLE DE DUNKERQUE
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Convoqué le 23 juin 2023
pour la séance du jeudi 29 juin 2023

PRESENTS :

Monsieur Patrice VERGRIETE	Maire
Monsieur Jean BODART	1er Adjoint au Maire
Madame Martine ARLABOSSE	Adjointe de quartier
Monsieur Jean-François MONTAGNE	Adjoint de quartier
Madame Leïla NAIDJI	Adjointe au Maire
Madame Catherine SERET	Adjointe au Maire
Monsieur Gilles FERYN	Adjoint au Maire
Madame Marjorie ELOY	Adjointe au Maire
Monsieur Jean-Pierre VANDAELE	Adjoint au Maire
Madame Sylvie GUILLET	Adjointe au Maire
Monsieur Davy LEMAIRE	Adjoint de quartier
Madame Delphine CASTELLI	Adjointe au Maire
Monsieur Johan BODART	Adjoint de quartier
Madame Frédérique PLAISANT	Adjointe au Maire
Monsieur Laurent MAZOUNI	Adjoint au Maire
Madame Elisabeth LONGUET	Adjointe au Maire
Monsieur Gérard GOURVIL	Adjoint au Maire
Madame Fabienne CASTEL	Maire-déléguée
Madame Anne-Marie FATOU	Conseillère municipale
Monsieur Alain SIMON	Conseiller municipal
Madame Danièle BELE-FOUQUART	Conseillère municipale
Monsieur Michel NAOUR	Conseiller municipal
Madame Patricia VERRAES	Conseillère municipale
Monsieur Fabrice BAERT	Conseiller municipal
Monsieur Francis DUYCK	Conseiller municipal
Madame Catherine VANDORME	Conseillère municipale
Monsieur Laurent SCHOUTTEET	Conseiller municipal
Madame Marie SIMATI	Conseillère municipale
Monsieur Mickaël DESMADRILLE	Conseiller municipal
Madame Sylvaine BRUNET	Conseillère municipale
Monsieur Josseran FLOCH	Conseiller municipal
Madame Nadia AMARA	Conseillère municipale
Monsieur Franck GONSSE	Conseiller municipal
Monsieur Yann LANDKOCZ	Conseiller municipal
Madame Anne THOREL	Conseillère municipale
Madame Séverine WICKE	Conseillère municipale
Madame Thomas DANCEL	Conseiller municipal
Madame Justine JOTHAM	Conseillère municipale
Monsieur Nelson KADRI	Conseiller municipal
Monsieur Rémy BECUWE	Conseiller municipal
Madame Zoé CARRE	Conseillère municipale
Madame Pierrette CUVELIER	Conseillère municipale
Monsieur Yohann DUVAL	Conseiller municipal
Monsieur Adrien NAVE	Conseiller municipal
Monsieur Claude NICOLET	Conseiller municipal
Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS	Maire-délégué

ABSENT(S) AYANT DONNE POUVOIR :

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom : Monsieur Frédéric VANHILLE à Monsieur Laurent MAZOUNI, Madame Virginie VARLET à Monsieur Alain SIMON, Monsieur Jean-Philippe TITECA à Monsieur Nelson KADRI, Monsieur Jean-François JOLY à Monsieur Johan BODART, Madame Florence BOUTEILLE-SAIHI à Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS, Monsieur Philippe EYMERY à Monsieur Adrien NAVE, Madame Sylvie MALLET à Monsieur Claude NICOLET.

ACTION SOCIALE

18 .- Convention 2023-2027 entre la Ville de Dunkerque, le CCAS de Dunkerque et la Fondation Armée du Salut - accompagnement des personnes sans domicile fixe

Rapporteur : Madame Leïla NAIDJI , Adjointe au Maire

La Ville de Dunkerque noue depuis 10 ans un partenariat avec la fondation Armée du Salut pour l'accompagnement des personnes sans domicile fixe du territoire, dans l'espace public et au sein d'un accueil de jour. Dans ce cadre et jusqu'en 2022, la Ville de Dunkerque soutenait la fondation par :

- la mise à disposition d'un local destiné à l'accueil, en journée, des personnes sans domicile fixe (rue de la Verrerie),
- la prise en charge des fluides énergétiques de ce local,
- la participation au financement d'un poste de travailleur social assurant des maraudes dans l'espace public, permettant d'aller vers les personnes vulnérabilisées en vue de leur proposer écoute, accompagnement, activités diverses en lien avec les acteurs sociaux du territoire et de les amener vers l'accueil de jour afin de bénéficier de certains services clefs.

Le CCAS fournissait les déjeuners quotidiens pour les personnes au sein de l'accueil de jour.

En juin 2022, suite à de violentes intempéries, l'accueil de jour s'est vu relocalisé provisoirement sur le site « Danzas ». Le soutien financier relatif aux locaux de l'accueil de jour est alors désormais pris en charge par la communauté urbaine de Dunkerque. La communauté urbaine de Dunkerque travaille, depuis ce jour, en lien étroit avec la Ville et le CCAS de Dunkerque, autour d'un projet de relocalisation durable de l'Accueil de Jour.

Pour 2023, considérant l'importance majeure de l'accueil inconditionnel proposé par l'accueil de jour, en cohérence avec les objectifs du service public universel des besoins essentiels dont le pilotage est confié, par la Ville, au CCAS de Dunkerque, la convention de partenariat se veut renouvelée pour lui conférer un caractère pluriannuel et adapter le soutien apporté aux besoins, en constante évolution, des populations accueillies et/ou accompagnées.

La convention de partenariat 2023 – 2027 pose ainsi de nouveaux objectifs partagés entre la Ville de Dunkerque, le CCAS et la fondation armée du salut autour, notamment, de la poursuite des démarches proactives permettant d'aller au-devant des populations, du développement des passerelles avec les acteurs sociaux, sportifs, culturels, de loisirs du territoire et d'un partage accru des situations individuelles complexes au bénéfice des parcours d'accompagnement social et d'insertion.

Le CCAS de Dunkerque prend alors désormais en charge le financement d'une partie du poste de travailleur social assurant les maraudes dans l'espace public et poursuit la fourniture des repas quotidiens pour les personnes accueillies au sein de l'accueil de jour.

L'action développée par l'Armée du Salut concourant activement au rétablissement d'un dialogue ouvrant aux personnes une autre alternative que la rue et de nouvelles perspectives partenariales étant définies dans le cadre du service public universel des besoins essentiels.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- Autoriser monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention renouvelée pour la poursuite des dynamiques partenariales engagées avec les services de la Ville de Dunkerque autour de l'accès au logement, de l'accès aux offres de loisirs, culturelles, sportives du territoire.

Avis favorable en date du 12/06/23 de la commission Affaires sociales-Insertion-Lutte contre les discriminations-Séniors

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr

ADOPTE.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 03/07/23
Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20230629-47169-DE-1-1
Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

Pour extrait conforme,
Pour le maire, Patrice VERGRIETE
et par délégation
Signé électroniquement le 30/06/2023

Christophe BERNARD

Directeur général des services

VILLE DE DUNKERQUE
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Convoqué le 23 juin 2023
pour la séance du jeudi 29 juin 2023

PRESENTS :

Monsieur Patrice VERGRIETE	Maire
Monsieur Jean BODART	1er Adjoint au Maire
Madame Martine ARLABOSSE	Adjointe de quartier
Monsieur Jean-François MONTAGNE	Adjoint de quartier
Madame Leïla NAIDJI	Adjointe au Maire
Madame Catherine SERET	Adjointe au Maire
Monsieur Gilles FERYN	Adjoint au Maire
Madame Marjorie ELOY	Adjointe au Maire
Monsieur Jean-Pierre VANDAELE	Adjoint au Maire
Madame Sylvie GUILLET	Adjointe au Maire
Monsieur Davy LEMAIRE	Adjoint de quartier
Madame Delphine CASTELLI	Adjointe au Maire
Monsieur Johan BODART	Adjoint de quartier
Madame Frédérique PLAISANT	Adjointe au Maire
Monsieur Laurent MAZOUNI	Adjoint au Maire
Madame Elisabeth LONGUET	Adjointe au Maire
Monsieur Gérard GOURVIL	Adjoint au Maire
Madame Fabienne CASTEL	Maire-déléguée
Madame Anne-Marie FATOU	Conseillère municipale
Monsieur Alain SIMON	Conseiller municipal
Madame Danièle BELE-FOUQUART	Conseillère municipale
Monsieur Michel NAOUR	Conseiller municipal
Madame Patricia VERRAES	Conseillère municipale
Monsieur Fabrice BAERT	Conseiller municipal
Monsieur Francis DUYCK	Conseiller municipal
Madame Catherine VANDORME	Conseillère municipale
Monsieur Laurent SCHOUTTEET	Conseiller municipal
Madame Marie SIMATI	Conseillère municipale
Monsieur Mickaël DESMADRILLE	Conseiller municipal
Madame Sylvaine BRUNET	Conseillère municipale
Monsieur Josseran FLOCH	Conseiller municipal
Madame Nadia AMARA	Conseillère municipale
Monsieur Franck GONSSE	Conseiller municipal
Monsieur Yann LANDKOCZ	Conseiller municipal
Madame Anne THOREL	Conseillère municipale
Madame Séverine WICKE	Conseillère municipale
Madame Thomas DANCEL	Conseiller municipal
Madame Justine JOTHAM	Conseillère municipale
Monsieur Nelson KADRI	Conseiller municipal
Monsieur Rémy BECUWE	Conseiller municipal
Madame Zoé CARRE	Conseillère municipale
Madame Pierrette CUVELIER	Conseillère municipale
Monsieur Yohann DUVAL	Conseiller municipal
Monsieur Adrien NAVE	Conseiller municipal
Monsieur Claude NICOLET	Conseiller municipal
Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS	Maire-délégué

ABSENT(S) AYANT DONNE POUVOIR :

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom : Monsieur Frédéric VANHILLE à Monsieur Laurent MAZOUNI, Madame Virginie VARLET à Monsieur Alain SIMON, Monsieur Jean-Philippe TITECA à Monsieur Nelson KADRI, Monsieur Jean-François JOLY à Monsieur Johan BODART, Madame Florence BOUTEILLE-SAIHI à Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS, Monsieur Philippe EYMERY à Monsieur Adrien NAVE, Madame Sylvie MALLET à Monsieur Claude NICOLET.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

19 .- Stationnement payant sur la voie publique - Dérogation au droit d'opposition à la collecte du numéro d'immatriculation des véhicules pour l'achat de tickets de stationnement.

Rapporteur : Monsieur Laurent MAZOUNI, Adjoint au Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2333-87 ;
Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (LIL) ;
Vu le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), entré en vigueur le 25 mai 2018 ;
Vu le règlement général de circulation et de stationnement n°2015/1890 du 10 avril 2015.

Depuis le 1er janvier 2018, le non-respect des règles de stationnement payant sur la voie publique a été dépenalisé au profit d'un régime spécial d'occupation du domaine public prévu par l'article L.2333-87 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

A cette occasion, la Ville de Dunkerque s'est dotée d'une flotte d'horodateurs équipés d'un système centralisé de gestion du stationnement, qui garantit l'acquittement de la redevance de stationnement par la délivrance d'un ticket de stationnement entièrement dématérialisé, ou non. Le choix de l'impression du ticket étant laissé à l'appréciation de l'automobiliste.

Au moment du paiement à l'horodateur, qu'il soit physique ou virtuel, l'automobiliste renseigne le numéro d'immatriculation du véhicule concerné avant de s'acquitter du paiement. Ces renseignements permettent à l'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) d'interroger le système centralisé et de s'assurer du règlement préalable. A défaut, il dresse un forfait de post-stationnement (FPS).

Cette manière d'opérer permet à l'automobiliste de prouver sans équivoque l'acquittement de la redevance de stationnement, y compris lorsqu'il souhaite exercer les voies de recours prévus par la loi et les règlements.

Or le numéro d'immatriculation des véhicules constitue une donnée à caractère personnel, au sens réglementaire.

Il résulte de ce qui précède, que les usagers du stationnement payant devraient pouvoir s'opposer, en application de l'article 56 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (LIL) et de l'article 21 du RGPD, au renseignement par leurs soins ou à la collecte du numéro d'immatriculation de leur véhicule. Toutefois, le droit d'opposition à la collecte du numéro d'immatriculation peut être écarté : l'article 56 de la LIL dispose en effet que le droit d'opposition ne s'applique pas lorsque son application « a été écartée par une disposition expresse de l'acte instaurant le traitement ».

Le Conseil d'Etat a récemment précisé qu'il appartenait aux collectivités territoriales d'écarter par délibération le droit d'opposition des usagers du stationnement au renseignement par leurs soins du numéro d'immatriculation ou à la collecte du numéro d'immatriculation de leur véhicule.

Dans ce contexte, la possibilité d'écarter le droit d'opposition est justifiée par les objectifs importants d'intérêt public général suivants :

- La politique de mobilité, instaurée par la Communauté Urbaine de Dunkerque et la ville de Dunkerque, est de nature à favoriser la fluidité de la circulation, la rotation du stationnement des véhicules sur voirie et l'utilisation des moyens de transports collectifs ou respectueux de l'environnement ;
- Pour la collectivité, la numérisation de la gestion publique facilite la collecte des recettes publiques et a un impact budgétaire significatif en réduisant les erreurs de calcul du FPS. Il assure également un meilleur taux d'efficacité du recouvrement ;
- Pour les automobilistes, le renseignement systématique et obligatoire du numéro de plaque d'immatriculation à la liste des informations figurant sur le justificatif de stationnement lui permet de prouver sans équivoque que ce justificatif, comportant notamment le montant payé de redevance de stationnement, est bien le sien. Ce document est opposable et l'automobiliste peut alors aisément

faire valoir le paiement du montant acquitté et faire valoir, le cas échéant, ses droits à recours.

Aussi il vous est demandé de bien vouloir :

- 1) acter la dérogation, pour motif d'intérêt général, au droit d'opposition des usagers à la saisie de la plaque d'immatriculation sur les différentes méthodes d'acquittement de la redevance de stationnement prévues par la ville de Dunkerque ;
- 2) acter les modalités et les dispositions du traitement systématique du numéro d'immatriculation :
 - Les finalités du traitement : gestion du stationnement payant sur voirie ;
 - Les catégories de données à caractère personnel concernées : numéro d'immatriculation du véhicule L'étendue des limitations introduites aux droits garantis par le RGPD : dérogation dûment justifiée au droit d'opposition ;
 - Les garanties destinées à prévenir les abus ou l'accès ou le transfert illicites des données concernées : toute personne a le droit de recevoir les données qui le concerne et qu'il a fournies à un responsable de traitement, de les réutiliser, et de les transmettre à un autre responsable de traitement ;
 - L'identité du ou des responsable(s) du traitement : ville de Dunkerque et ses prestataires de services (la SPAD, IEM, Paybyphone IER et l'ANTAI) ;
 - Les durées de conservation et garanties applicables, en tenant compte de la nature, de la portée et des finalités du traitement : trois ans ou le délai de traitement de la contestation du FPS ;
 - Les risques pour les droits et libertés des personnes concernées : l'analyse des risques est considérée comme acceptable ;
 - Le droit des personnes concernées d'être informées de la limitation au droit d'opposition : toute personne peut consulter le recueil des actes de la ville de Dunkerque. Par ailleurs, les délibérations sont publiées sur le site institutionnel.
- 3) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte et tout document s'y rapportant.

Avis favorable en date du 23/06/23 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr

ADOPTE.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 03/07/23
Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20230629-47165-DE-1-1
Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

Pour extrait conforme,
Pour le maire, Patrice VERGRIETE
et par délégation
Signé électroniquement le 30/06/2023

Christophe BERNARD

Directeur général des services

VILLE DE DUNKERQUE
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Convoqué le 23 juin 2023
pour la séance du jeudi 29 juin 2023

PRESENTS :

Monsieur Patrice VERGRIETE	Maire
Monsieur Jean BODART	1er Adjoint au Maire
Madame Martine ARLABOSSE	Adjointe de quartier
Monsieur Jean-François MONTAGNE	Adjoint de quartier
Madame Leïla NAIDJI	Adjointe au Maire
Madame Catherine SERET	Adjointe au Maire
Monsieur Gilles FERYN	Adjoint au Maire
Madame Marjorie ELOY	Adjointe au Maire
Monsieur Jean-Pierre VANDAELE	Adjoint au Maire
Madame Sylvie GUILLET	Adjointe au Maire
Monsieur Davy LEMAIRE	Adjoint de quartier
Madame Delphine CASTELLI	Adjointe au Maire
Monsieur Johan BODART	Adjoint de quartier
Madame Frédérique PLAISANT	Adjointe au Maire
Monsieur Laurent MAZOUNI	Adjoint au Maire
Madame Elisabeth LONGUET	Adjointe au Maire
Monsieur Gérard GOURVIL	Adjoint au Maire
Madame Fabienne CASTEL	Maire-déléguée
Madame Anne-Marie FATOU	Conseillère municipale
Monsieur Alain SIMON	Conseiller municipal
Madame Danièle BELE-FOUQUART	Conseillère municipale
Monsieur Michel NAOUR	Conseiller municipal
Madame Patricia VERRAES	Conseillère municipale
Monsieur Fabrice BAERT	Conseiller municipal
Monsieur Francis DUYCK	Conseiller municipal
Madame Catherine VANDORME	Conseillère municipale
Monsieur Laurent SCHOUTTEET	Conseiller municipal
Madame Marie SIMATI	Conseillère municipale
Monsieur Mickaël DESMADRILLE	Conseiller municipal
Madame Sylvaine BRUNET	Conseillère municipale
Monsieur Josseran FLOCH	Conseiller municipal
Madame Nadia AMARA	Conseillère municipale
Monsieur Franck GONSSE	Conseiller municipal
Monsieur Yann LANDKOCZ	Conseiller municipal
Madame Anne THOREL	Conseillère municipale
Madame Séverine WICKE	Conseillère municipale
Madame Thomas DANCEL	Conseiller municipal
Madame Justine JOTHAM	Conseillère municipale
Monsieur Nelson KADRI	Conseiller municipal
Monsieur Rémy BECUWE	Conseiller municipal
Madame Zoé CARRE	Conseillère municipale
Madame Pierrette CUVELIER	Conseillère municipale
Monsieur Yohann DUVAL	Conseiller municipal
Monsieur Adrien NAVE	Conseiller municipal
Monsieur Claude NICOLET	Conseiller municipal
Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS	Maire-délégué

ABSENT(S) AYANT DONNE POUVOIR :

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom : Monsieur Frédéric VANHILLE à Monsieur Laurent MAZOUNI, Madame Virginie VARLET à Monsieur Alain SIMON, Monsieur Jean-Philippe TITECA à Monsieur Nelson KADRI, Monsieur Jean-François JOLY à Monsieur Johan BODART, Madame Florence BOUTEILLE-SAIHI à Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS, Monsieur Philippe EYMERY à Monsieur Adrien NAVE, Madame Sylvie MALLET à Monsieur Claude NICOLET.

PERSONNEL

20 .- Ajustement du régime indemnitaire

Rapporteur : Monsieur Gérard GOURVIL, Adjoint au Maire

Par délibération du 17 novembre 2016 complétée par les délibérations des 22 mai 2018, 27 septembre 2018 et 6 juin 2019, le conseil municipal a mis en place le nouveau cadre indemnitaire applicable à la ville de Dunkerque. :

Fondé sur les dispositions du régime indemnitaire de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel (RIFSEEP), le dispositif indemnitaire en vigueur est construit sur un régime indemnitaire de grade (RIG), auquel peut s'ajouter un régime indemnitaire de fonctions réparties par catégorie statutaire et par groupe de fonctions.

Après une nouvelle étude des fonctions exercées, il est apparu nécessaire d'en valoriser certaines qui ne l'étaient pas jusqu'à présent et qui cumulaient des sujétions qui sortent du cadre normal des missions des cadres d'emplois concernés.

Il a ainsi été décidé de reconnaître par le biais du RIF des fonctions qui comportent les sujétions suivantes :

- Relation à l'usager à fortes sujétions
- Directeur d'équipement

De même, il est proposé d'adapter les sujétions de la fonction « Tutorat ».

Par ailleurs, les RIG n'ont pas été revalorisés depuis 2016 et il est apparu nécessaire de les augmenter.

Ces dispositions ont été présentées pour avis au comité social territorial le 7 juin 2023.

Le référentiel indemnitaire actualisé dans lequel figure le montant additionné des RIG et des RIF ainsi qu'un document reprenant les montants maximums versés par cadre d'emplois et par groupe de fonction sont annexés à cette présente délibération.

Avis favorable en date du 23/06/23 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr

ADOPTE.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 03/07/23

Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20230629-47195-DE-1-1
Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

Pour extrait conforme,
Pour le maire, Patrice VERGRIETE
et par délégation
Signé électroniquement le 30/06/2023

Christophe BERNARD

Directeur général des services

VILLE DE DUNKERQUE
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Convoqué le 23 juin 2023
pour la séance du jeudi 29 juin 2023

PRESENTS :

Monsieur Patrice VERGRIETE	Maire
Monsieur Jean BODART	1er Adjoint au Maire
Madame Martine ARLABOSSE	Adjointe de quartier
Monsieur Jean-François MONTAGNE	Adjoint de quartier
Madame Leïla NAIDJI	Adjointe au Maire
Madame Catherine SERET	Adjointe au Maire
Monsieur Gilles FERYN	Adjoint au Maire
Madame Marjorie ELOY	Adjointe au Maire
Monsieur Jean-Pierre VANDAELE	Adjoint au Maire
Madame Sylvie GUILLET	Adjointe au Maire
Monsieur Davy LEMAIRE	Adjoint de quartier
Madame Delphine CASTELLI	Adjointe au Maire
Monsieur Johan BODART	Adjoint de quartier
Madame Frédérique PLAISANT	Adjointe au Maire
Monsieur Laurent MAZOUNI	Adjoint au Maire
Madame Elisabeth LONGUET	Adjointe au Maire
Monsieur Gérard GOURVIL	Adjoint au Maire
Madame Fabienne CASTEL	Maire-déléguée
Madame Anne-Marie FATOU	Conseillère municipale
Monsieur Alain SIMON	Conseiller municipal
Madame Danièle BELE-FOUQUART	Conseillère municipale
Monsieur Michel NAOUR	Conseiller municipal
Madame Patricia VERRAES	Conseillère municipale
Monsieur Fabrice BAERT	Conseiller municipal
Monsieur Francis DUYCK	Conseiller municipal
Madame Catherine VANDORME	Conseillère municipale
Monsieur Laurent SCHOUTTEET	Conseiller municipal
Madame Marie SIMATI	Conseillère municipale
Monsieur Mickaël DESMADRILLE	Conseiller municipal
Madame Sylvaine BRUNET	Conseillère municipale
Monsieur Josseran FLOCH	Conseiller municipal
Madame Nadia AMARA	Conseillère municipale
Monsieur Franck GONSSE	Conseiller municipal
Monsieur Yann LANDKOCZ	Conseiller municipal
Madame Anne THOREL	Conseillère municipale
Madame Séverine WICKE	Conseillère municipale
Madame Thomas DANCEL	Conseiller municipal
Madame Justine JOTHAM	Conseillère municipale
Monsieur Nelson KADRI	Conseiller municipal
Monsieur Rémy BECUWE	Conseiller municipal
Madame Zoé CARRE	Conseillère municipale
Madame Pierrette CUVELIER	Conseillère municipale
Monsieur Yohann DUVAL	Conseiller municipal
Monsieur Adrien NAVE	Conseiller municipal
Monsieur Claude NICOLET	Conseiller municipal
Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS	Maire-délégué

ABSENT(S) AYANT DONNE POUVOIR :

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom : Monsieur Frédéric VANHILLE à Monsieur Laurent MAZOUNI, Madame Virginie VARLET à Monsieur Alain SIMON, Monsieur Jean-Philippe TITECA à Monsieur Nelson KADRI, Monsieur Jean-François JOLY à Monsieur Johan BODART, Madame Florence BOUTEILLE-SAIHI à Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS, Monsieur Philippe EYMERY à Monsieur Adrien NAVE, Madame Sylvie MALLETT à Monsieur Claude NICOLET.

PERSONNEL

21 .- Mise à disposition de services municipaux vers la Communauté urbaine de Dunkerque

Rapporteur : Monsieur Gérard GOURVIL, Adjoint au Maire

La ville de Dunkerque et la Communauté urbaine ont initié, sur le précédent mandat, une adaptation de leurs administrations afin de structurer un service public amélioré et de qualité. C'est ainsi qu'ont été créés les services communs mutualisés pour les instructions du droit des sols, les systèmes d'information, les archives, le garage ou encore la médecine préventive.

La ville de Dunkerque et la Communauté urbaine ont souhaité poursuivre ces collaborations sur le présent mandat en créant, dès que cela était pertinent des services communs notamment dans les domaines des ressources (ressources humaines, finances, bâtiments, commande publique, communication etc) et des services techniques urbains (aménagement, patrimoine etc).

Ces coopérations doivent permettre de répondre aux nouveaux enjeux du territoire et aux attentes des habitants, par le biais d'une administration adaptée à la transformation de nos sociétés, en garantissant la mise en œuvre de services efficaces, réactifs et de proximité.

Dans ce cadre, pour compléter la boîte à outils déjà mise en place entre la ville de Dunkerque et la Communauté urbaine de Dunkerque, mais aussi à destination des autres communes de l'agglomération pour certains d'entre eux (services communs, centrale d'achat, mise à disposition de services envers les communes), il vous est proposé d'autoriser la mise à disposition de services municipaux de la ville de Dunkerque, sur la base d'un fonctionnement par devis et d'une tarification horaire unique au bénéfice de la communauté urbaine.

Ce dispositif complémentaire permettra notamment d'accompagner la communauté urbaine dans une logique de préfiguration de services communs.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- autoriser la mise à disposition des services municipaux à la Communauté urbaine de Dunkerque selon les modalités telles que définies dans la convention jointe en annexe.

Avis favorable en date du 23/06/23 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr

ADOpte.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 03/07/23
Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20230629-47163-DE-1-1
Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

Pour extrait conforme,
Pour le maire, Patrice VERGRIETE
et par délégation
Signé électroniquement le 30/06/2023

Christophe BERNARD

Directeur général des services

VILLE DE DUNKERQUE
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Convoqué le 23 juin 2023
pour la séance du jeudi 29 juin 2023

PRESENTS :

Monsieur Patrice VERGRIETE	Maire
Monsieur Jean BODART	1er Adjoint au Maire
Madame Martine ARLABOSSE	Adjointe de quartier
Monsieur Jean-François MONTAGNE	Adjoint de quartier
Madame Leïla NAIDJI	Adjointe au Maire
Madame Catherine SERET	Adjointe au Maire
Monsieur Gilles FERYN	Adjoint au Maire
Madame Marjorie ELOY	Adjointe au Maire
Monsieur Jean-Pierre VANDAELE	Adjoint au Maire
Madame Sylvie GUILLET	Adjointe au Maire
Monsieur Davy LEMAIRE	Adjoint de quartier
Madame Delphine CASTELLI	Adjointe au Maire
Monsieur Johan BODART	Adjoint de quartier
Madame Frédérique PLAISANT	Adjointe au Maire
Monsieur Laurent MAZOUNI	Adjoint au Maire
Madame Elisabeth LONGUET	Adjointe au Maire
Monsieur Gérard GOURVIL	Adjoint au Maire
Madame Fabienne CASTEL	Maire-déléguée
Madame Anne-Marie FATOU	Conseillère municipale
Monsieur Alain SIMON	Conseiller municipal
Madame Danièle BELE-FOUQUART	Conseillère municipale
Monsieur Michel NAOUR	Conseiller municipal
Madame Patricia VERRAES	Conseillère municipale
Monsieur Fabrice BAERT	Conseiller municipal
Monsieur Francis DUYCK	Conseiller municipal
Madame Catherine VANDORME	Conseillère municipale
Monsieur Laurent SCHOUTTEET	Conseiller municipal
Madame Marie SIMATI	Conseillère municipale
Monsieur Mickaël DESMADRILLE	Conseiller municipal
Madame Sylvaine BRUNET	Conseillère municipale
Monsieur Josseran FLOCH	Conseiller municipal
Madame Nadia AMARA	Conseillère municipale
Monsieur Franck GONSSE	Conseiller municipal
Monsieur Yann LANDKOCZ	Conseiller municipal
Madame Anne THOREL	Conseillère municipale
Madame Séverine WICKE	Conseillère municipale
Madame Thomas DANCEL	Conseiller municipal
Madame Justine JOTHAM	Conseillère municipale
Monsieur Nelson KADRI	Conseiller municipal
Monsieur Rémy BECUWE	Conseiller municipal
Madame Zoé CARRE	Conseillère municipale
Madame Pierrette CUVELIER	Conseillère municipale
Monsieur Yohann DUVAL	Conseiller municipal
Monsieur Adrien NAVE	Conseiller municipal
Monsieur Claude NICOLET	Conseiller municipal
Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS	Maire-délégué

ABSENT(S) AYANT DONNE POUVOIR :

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom : Monsieur Frédéric VANHILLE à Monsieur Laurent MAZOUNI, Madame Virginie VARLET à Monsieur Alain SIMON, Monsieur Jean-Philippe TITECA à Monsieur Nelson KADRI, Monsieur Jean-François JOLY à Monsieur Johan BODART, Madame Florence BOUTEILLE-SAIHI à Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS, Monsieur Philippe EYMERY à Monsieur Adrien NAVE, Madame Sylvie MALLET à Monsieur Claude NICOLET.

PERSONNEL

22 .- Création d'un service commun "qualité de la relation à l'habitant" et d'un service commun juridique

Rapporteur : Monsieur Gérard GOURVIL, Adjoint au Maire

Un axe phare de ce projet de mandat développé dès le conseil communautaire d'installation du 10 juillet 2020 est de développer de nouvelles formes de coopération, plus intégrées et au proche des besoins, avec les communes de l'agglomération, dans le cadre d'un pacte de gouvernance tel que le permet la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019. De façon facultative, la Communauté urbaine de Dunkerque a souhaité s'engager dans cette démarche, lors du conseil du 21 décembre 2020, qui vise à renforcer les liens étroits entre la communauté urbaine et les communes de son territoire pour apporter une réponse globale aux besoins de nos citoyens et être au rendez-vous des enjeux de notre territoire. Ce pacte a été adopté en conseil communautaire le 1er juillet 2021.

Ces coopérations doivent à la fois apporter des solutions d'accompagnement renforcées aux communes disposant de peu de moyens, mais aussi répondre aux nouveaux enjeux du territoire et aux attentes des habitants, par le biais d'une administration adaptée à la transformation de nos sociétés, que cela soit sur le plan écologique, numérique, économique ou social, en garantissant la mise en œuvre de services efficaces, réactifs et de proximité.

La Ville de Dunkerque a pleinement souhaité participer à cette modernisation des administrations communale et communautaire.

Les domaines « techniques » et « ressources » ont été ciblés comme prioritaires pour engager cette transformation de nos administrations, en complément des démarches sectorielles déjà menées sur le précédent mandat telles que les instructions du droit des sols, ou encore la médecine préventive. Plusieurs services ont déjà été créés au 1er novembre 2021 et au 1er janvier 2023.

Dans la continuité des travaux engagés, de nouveaux domaines d'activité "ressources" ont été identifiés afin de favoriser le partage d'expertise, dans un premier temps entre la Communauté urbaine et la ville centre, à savoir :

- les missions juridiques (veille, études, contentieux), de plus en plus mobilisées indistinctement par les services des deux collectivités au regard du nombre croissant de dossiers travaillés en commun et de services communs créés,
- les missions d'accueil et de gestion du courrier, dénommées « qualité de la relation à l'habitant », afin de renforcer la qualité de la relation usagers à l'échelle des compétences communautaires, et de faciliter la continuité de service dans les deux collectivités.

Conformément à l'article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités territoriales, il est donc proposé de créer 2 nouveaux services communs entre la Communauté urbaine de Dunkerque et la Ville de Dunkerque.

Les services communs sont portés par la Communauté urbaine de Dunkerque, impliquant le transfert des personnels de la Ville de Dunkerque affectés à ces missions à temps plein à la Communauté urbaine, incluant les agents contractuels affectés sur les missions concernées dont les contrats d'apprentissage. La présente délibération vaut ajustement du tableau des effectifs de la CUD et délibération de créations des postes contractuels afin de permettre l'intégration des agents concernés.

Les services communs agiront, en fonction des sujets, soit pour le compte de la Communauté urbaine de Dunkerque, soit pour le compte de la Ville de Dunkerque, soit en commun pour les deux collectivités.

Une refacturation à la Ville de la Dunkerque sous la forme d'une déduction de l'attribution de compensation sera effectuée, au regard des clés de répartition définies dans les conventions de création des services

communs. Les conventions et annexes précisent également les modalités de gouvernance des dits services communs.

Ce rapprochement entre la ville-centre et l'intercommunalité permettra, à moyen terme, aux autres communes intéressées de l'agglomération de bénéficier soit de prestations de services, soit d'achats groupés de la part de ces services sur un panel de compétences élargies, ou d'intégrer ces services communs pour exercer ces missions.

Les services communs seront créés

- au 1er juillet 2023 pour le service commun juridique
- au 1er septembre 2023 pour le service commun fonctions ressources de la qualité de la relation à l'habitant.

Vu l'avis favorable du Comité social territorial de la communauté urbaine de Dunkerque, en date du 8 juin 2023 et, de celui de la Ville de Dunkerque en date du 7 juin 2023, il vous est demandé de bien vouloir :

- décider la création deux services communs entre la Communauté urbaine et la Ville de Dunkerque au sens de l'article 5211-4 du code général des collectivités territoriales dans les domaines précédemment cités,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Avis favorable en date du 23/06/23 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr

ADOPTE.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 03/07/23
Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20230629-47186-DE-1-1
Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

Pour extrait conforme,
Pour le maire, Patrice VERGRIETE
et par délégation
Signé électroniquement le 30/06/2023

Christophe BERNARD

Directeur général des services

VILLE DE DUNKERQUE
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Convoqué le 23 juin 2023
pour la séance du jeudi 29 juin 2023

PRESENTS :

Monsieur Patrice VERGRIETE	Maire
Monsieur Jean BODART	1er Adjoint au Maire
Madame Martine ARLABOSSE	Adjointe de quartier
Monsieur Jean-François MONTAGNE	Adjoint de quartier
Madame Leïla NAIDJI	Adjointe au Maire
Madame Catherine SERET	Adjointe au Maire
Monsieur Gilles FERYN	Adjoint au Maire
Madame Marjorie ELOY	Adjointe au Maire
Monsieur Jean-Pierre VANDAELE	Adjoint au Maire
Madame Sylvie GUILLET	Adjointe au Maire
Monsieur Davy LEMAIRE	Adjoint de quartier
Madame Delphine CASTELLI	Adjointe au Maire
Monsieur Johan BODART	Adjoint de quartier
Madame Frédérique PLAISANT	Adjointe au Maire
Monsieur Laurent MAZOUNI	Adjoint au Maire
Madame Elisabeth LONGUET	Adjointe au Maire
Monsieur Gérard GOURVIL	Adjoint au Maire
Madame Fabienne CASTEL	Maire-déléguée
Madame Anne-Marie FATOU	Conseillère municipale
Monsieur Alain SIMON	Conseiller municipal
Madame Danièle BELE-FOUQUART	Conseillère municipale
Monsieur Michel NAOUR	Conseiller municipal
Madame Patricia VERRAES	Conseillère municipale
Monsieur Fabrice BAERT	Conseiller municipal
Monsieur Francis DUYCK	Conseiller municipal
Madame Catherine VANDORME	Conseillère municipale
Monsieur Laurent SCHOUTTEET	Conseiller municipal
Madame Marie SIMATI	Conseillère municipale
Monsieur Mickaël DESMADRILLE	Conseiller municipal
Madame Sylvaine BRUNET	Conseillère municipale
Monsieur Josseran FLOCH	Conseiller municipal
Madame Nadia AMARA	Conseillère municipale
Monsieur Franck GONSSE	Conseiller municipal
Monsieur Yann LANDKOCZ	Conseiller municipal
Madame Anne THOREL	Conseillère municipale
Madame Séverine WICKE	Conseillère municipale
Madame Thomas DANCEL	Conseiller municipal
Madame Justine JOTHAM	Conseillère municipale
Monsieur Nelson KADRI	Conseiller municipal
Monsieur Rémy BECUWE	Conseiller municipal
Madame Zoé CARRE	Conseillère municipale
Madame Pierrette CUVELIER	Conseillère municipale
Monsieur Yohann DUVAL	Conseiller municipal
Monsieur Adrien NAVE	Conseiller municipal
Monsieur Claude NICOLET	Conseiller municipal
Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS	Maire-délégué

ABSENT(S) AYANT DONNE POUVOIR :

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom : Monsieur Frédéric VANHILLE à Monsieur Laurent MAZOUNI, Madame Virginie VARLET à Monsieur Alain SIMON, Monsieur Jean-Philippe TITECA à Monsieur Nelson KADRI, Monsieur Jean-François JOLY à Monsieur Johan BODART, Madame Florence BOUTEILLE-SAIHI à Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS, Monsieur Philippe EYMERY à Monsieur Adrien NAVE, Madame Sylvie MALLET à Monsieur Claude NICOLET.

PERSONNEL

23 .- Création d'un service commun de lutte contre l'habitat indigne

Rapporteur : Monsieur Gérard GOURVIL, Adjoint au Maire

Le développement de nouvelles formes de coopération, plus intégrées, entre la Communauté urbaine et ses communes-membres a été posé comme un enjeu majeur du nouveau mandat 2020/2026. Ces coopérations doivent notamment répondre aux nouveaux enjeux du territoire et aux attentes des habitants, par le biais d'une administration adaptée à la transformation de la société, que cela soit sur le plan écologique, numérique, économique ou social, en garantissant la mise en œuvre de services efficaces, réactifs et de proximité.

Les domaines "techniques" et "ressources" ont été ciblés comme prioritaires pour engager cette transformation des administrations.

S'agissant du domaine technique, la lutte contre le logement indigne a été identifiée comme un axe majeur de collaboration, dans la continuité du protocole volontariste porté par l'agglomération depuis 2005, s'appuyant sur une mise en œuvre à l'échelle de chaque commune de l'agglomération.

En s'appuyant sur l'expertise développée par la Ville de Dunkerque dans ce domaine depuis 2018 en tant que service communal d'hygiène et de santé et afin de faire face aux difficultés rencontrées dans certaines communes pour assurer cette mise en œuvre (délai de traitement, difficulté de réalisation de visites terrain, difficulté de traitement de l'ensemble des signalements etc.), il est proposé de renforcer la collaboration par le biais d'un service commun, assurant pour les communes de l'agglomération qui le souhaitent, l'instruction des dossiers.

C'est dans ce cadre que la Communauté Urbaine de Dunkerque et les communes de Armbouts-Cappel, Bourbourg, Cappelle-la-Grande, Craywick, Dunkerque, Grand-Fort-Philippe, Grande-Synthe, Ghyvelde les Moeres, Leffrinckoucke, Saint Georges sur l'Aa, Téteghem Coudekerque village, et Zuydcoote ont décidé de constituer un service commun de lutte contre l'habitat indigne au sens de l'article L 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le service commun de lutte contre l'habitat indigne aura la charge d'instruire les dossiers de lutte contre le logement indigne, quel que soit le niveau relevé : logement indécent, indigne, insalubre, ou péril. Les actions menées, dans le cadre de ce service, seront graduées en conséquence, et pourront dépendre de juridictions différentes, étant précisé que le pouvoir de police dans ce domaine reste de compétence communale. Les éventuels travaux à réaliser en fonction des résultats de l'instruction sont également à la charge des communes.

Les modalités de fonctionnement et de financement du service sont précisées dans la convention et ses annexes jointes.

Le service est créé au 1er septembre 2023.

Vu l'avis favorable du comité social territorial de la Communauté Urbaine en date du 8 juin 2023, de celui de la Ville de Dunkerque en date du 7 juin 2023 ainsi que de ceux des communes membres, il vous est demandé de bien vouloir :

- décider la constitution d'un service commun de lutte contre le logement indigne au sens de l'article L 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dans les conditions qui précèdent
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Avis favorable en date du 23/06/23 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr

ADOPTE.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 03/07/23
Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20230629-47188-DE-1-1
Pour le Maire,

Pour extrait conforme,
Pour le maire, Patrice VERGRIETE
et par délégation
Signé électroniquement le 30/06/2023

Christophe BERNARD

Directeur général des services

l'Adjoint Délégué,

VILLE DE DUNKERQUE
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Convoqué le 23 juin 2023
pour la séance du jeudi 29 juin 2023

PRESENTS :

Monsieur Patrice VERGRIETE	Maire
Monsieur Jean BODART	1er Adjoint au Maire
Madame Martine ARLABOSSE	Adjointe de quartier
Monsieur Jean-François MONTAGNE	Adjoint de quartier
Madame Leïla NAIDJI	Adjointe au Maire
Madame Catherine SERET	Adjointe au Maire
Monsieur Gilles FERYN	Adjoint au Maire
Madame Marjorie ELOY	Adjointe au Maire
Monsieur Jean-Pierre VANDAELE	Adjoint au Maire
Madame Sylvie GUILLET	Adjointe au Maire
Monsieur Davy LEMAIRE	Adjoint de quartier
Madame Delphine CASTELLI	Adjointe au Maire
Monsieur Johan BODART	Adjoint de quartier
Madame Frédérique PLAISANT	Adjointe au Maire
Monsieur Laurent MAZOUNI	Adjoint au Maire
Madame Elisabeth LONGUET	Adjointe au Maire
Monsieur Gérard GOURVIL	Adjoint au Maire
Madame Fabienne CASTEL	Maire-déléguée
Madame Anne-Marie FATOU	Conseillère municipale
Monsieur Alain SIMON	Conseiller municipal
Madame Danièle BELE-FOUQUART	Conseillère municipale
Monsieur Michel NAOUR	Conseiller municipal
Madame Patricia VERRAES	Conseillère municipale
Monsieur Fabrice BAERT	Conseiller municipal
Monsieur Francis DUYCK	Conseiller municipal
Madame Catherine VANDORME	Conseillère municipale
Monsieur Laurent SCHOUTTEET	Conseiller municipal
Madame Marie SIMATI	Conseillère municipale
Monsieur Mickaël DESMADRILLE	Conseiller municipal
Madame Sylvaine BRUNET	Conseillère municipale
Monsieur Josseran FLOCH	Conseiller municipal
Madame Nadia AMARA	Conseillère municipale
Monsieur Franck GONSSE	Conseiller municipal
Monsieur Yann LANDKOCZ	Conseiller municipal
Madame Anne THOREL	Conseillère municipale
Madame Séverine WICKE	Conseillère municipale
Madame Thomas DANCEL	Conseiller municipal
Madame Justine JOTHAM	Conseillère municipale
Monsieur Nelson KADRI	Conseiller municipal
Monsieur Rémy BECUWE	Conseiller municipal
Madame Zoé CARRE	Conseillère municipale
Madame Pierrette CUVELIER	Conseillère municipale
Monsieur Yohann DUVAL	Conseiller municipal
Monsieur Adrien NAVE	Conseiller municipal
Monsieur Claude NICOLET	Conseiller municipal
Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS	Maire-délégué

ABSENT(S) AYANT DONNE POUVOIR :

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom : Monsieur Frédéric VANHILLE à Monsieur Laurent MAZOUNI, Madame Virginie VARLET à Monsieur Alain SIMON, Monsieur Jean-Philippe TITECA à Monsieur Nelson KADRI, Monsieur Jean-François JOLY à Monsieur Johan BODART, Madame Florence BOUTEILLE-SAIHI à Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS, Monsieur Philippe EYMERY à Monsieur Adrien NAVE, Madame Sylvie MALLETT à Monsieur Claude NICOLET.

PERSONNEL

24 .- Ajustement du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur Gérard GOURVIL, Adjoint au Maire

Mise à jour du tableau des effectifs

1 – Création d'emplois

- a) Dans le cadre de la mobilité d'agents au sein des services municipaux, il convient de confirmer la vacance des postes suivants :
- Responsable d'équipe accueil, état civil et démarches administratives à la mairie de quartier de Malo/Rosendaël, poste de catégorie A, à temps complet
 - Responsable technique de quartier à la direction de la qualité de vie et environnement, poste de catégorie A, à temps complet
 - Responsable administratif-ve des bibliothèques à la direction de la culture et des relations internationales, poste de catégorie A, à temps complet
 - Responsable de l'action culturelle, éducative et sociale à la direction de la culture et des relations internationales - bibliothèques, poste de catégorie A, à temps complet
 - Coordonnateur-trice des services à la direction des sports, poste de catégorie A, à temps complet
 - Coordinateur-trice de l'enseignement des langues à la direction de l'enfance, poste de catégorie A, à temps complet
 - Responsable administratif-ve et financier-ère à la société d'entraide du personnel municipal
 - Coordonnateur-trice gestion urbaine et sociale de proximité à la direction de la cohésion sociale, solidarités et santé, poste de catégorie A, à temps complet
 - Développeur-euse de centre-ville à la mission commerce et tourisme de proximité, poste de catégorie A, à temps complet
 - Chargé-e de coordination pôle parcours de réussite à la mission jeunesse, poste de catégorie A, à temps complet
 - Responsable de service réussite éducative, à la direction de l'enfance, poste de catégorie A, à temps complet
 - Directeur de la mairie de Mardyck, poste de catégorie A, à temps complet

Il convient également d'autoriser, à défaut de trouver les profils correspondants à ces besoins parmi des candidats titulaires, l'ouverture de ces emplois à la voie contractuelle, conformément aux dispositions des articles L.332-14 et L.332-8 du code général de la fonction publique.

- b) Dans le cadre de départs à la retraite, de création de service ou de mise en œuvre des politiques municipales, il convient de procéder à la création des emplois nécessaires au fonctionnement des services et d'autoriser, à défaut de trouver les profils correspondants à ces besoins parmi des candidats titulaires, l'ouverture de ces emplois à la voie contractuelle, conformément aux dispositions des articles L.332-14 et L.332-8 du code général de la fonction publique.

Emplois de professeur-e de musique

Afin de permettre la continuité du service au sein du conservatoire de musique et d'art dramatique et de l'école municipale d'arts plastiques, il convient de procéder au pourvoi des postes d'enseignement artistique suivant :

- Un-e professeur-e d'enseignement artistique spécialité arts dramatiques à 6h30 hebdomadaires
Cet emploi est ouvert aux titulaires du grade de professeur d'enseignement artistique de classe normale ou, à défaut, à la voie contractuelle. Le niveau de rémunération est fixé par référence à celui versé aux professeurs d'enseignement artistique de classe normale (IM 395/IM 673).
- Un-e assistant-e d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe spécialité trompette à 7h15 hebdomadaires

Cet emploi est ouvert aux titulaires du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe ou, à défaut, à la voie contractuelle. Le niveau de rémunération est fixé par référence à celui versé aux assistants d'enseignement artistique principaux de 2^{ème} classe (IM 356/IM 534).

Emplois d'éducateur(trice) des activités physiques et sportives

Afin de permettre la continuité de service, il est proposé la création d'un poste d'éducateur(trice) des activités physiques et sportives à temps complet.

Cet emploi est ouvert aux titulaires du grade d'éducateur des activités physiques et sportives ou, à défaut, à la voie contractuelle. Le niveau de rémunération est fixé par référence à celui versé aux éducateurs des activités physiques et sportives (IM 356/IM 503). A ces éléments de rémunération, pourront s'ajouter, le cas échéant, les éléments de régime indemnitaire fixé par les délibérations en date du 17 novembre 2016, 22 mai 2018, 17 septembre 2018 et 6 juin 2019.

Responsable du service réussite éducative

La Ville s'est engagée dans le dispositif de réussite éducative afin de développer des actions individuelles et collectives ayant pour objectif une prévention précoce et renforcée face à des situations sociales et scolaires difficiles.

Depuis 2020, le périmètre de ce dispositif s'est étendu au suivi et au contrôle de l'instruction en famille au sein de la commune ainsi qu'à l'élaboration et à la conduite de projets liées au projet de mandat de réussite éducative.

Au regard de ces nouveaux enjeux, il a été décidé de constituer un service dédié à la réussite éducative pour lequel il est proposé la création d'un responsable de service.

Cet emploi est ouvert aux titulaires du grade d'attaché ou, à défaut, à la voie contractuelle. Le niveau de rémunération est fixé par référence à celui versé aux attachés (IM 390 / IM 673). A ces éléments de rémunération, pourront s'ajouter, le cas échéant, les éléments de régime indemnitaire fixé par les délibérations en date du 17 novembre 2016, 22 mai 2018, 17 septembre 2018 et 6 juin 2019.

Le poste bénéficie d'un financement de la part de l'Etat hauteur de 80%.

Directeur(trice) général(e) des services de la commune de Saint-Pol-sur-Mer

Un poste de directeur(trice) général(e) des services est créé au sein de la commune de Saint-Pol-sur-Mer afin de diriger l'ensemble des directions et des services de la collectivité et d'en assurer la coordination sous l'autorité du maire délégué.

Le titulaire du poste sera chargé des fonctions suivantes (liste non exhaustive) :

- Participation à la définition du projet global de la collectivité et à sa stratégie de mise en œuvre.
- Pilotage de l'équipe de direction.
- Supervision du management des services de son secteur.
- Pilotage de la stratégie de gestion et d'optimisation des ressources dans son secteur d'intervention.
- Mise en œuvre, pilotage de l'évaluation des politiques locales et projets de la collectivité.
- Représentation institutionnelle et négociation avec les acteurs du territoire dans son secteur.
- Veille stratégique réglementaire et prospective.

Le poste est ouvert aux titulaires d'un des grades du cadre d'emplois des attachés territoriaux, ou à défaut de trouver les profils correspondants parmi des candidats titulaires, à la voie contractuelle, conformément aux dispositions des articles L.332-14 et L.332-8 du code général de la fonction publique.

Le niveau de rémunération est fixé par référence à celui fixé pour le grade de recrutement. A ces éléments de rémunération, pourront s'ajouter, le cas échéant, les éléments de régime indemnitaire fixé par les délibérations en date du 17 novembre 2016, 22 mai 2018, 17 septembre 2018 et 6 juin 2019.

Attaché(e) de presse pour la commune de Saint-Pol-sur-Mer

Un poste d'attaché(e) de presse est créé au sein de la commune de Saint-Pol-sur-Mer, chargé(e) des missions suivantes (liste non exhaustive) :

- Contribution à l'élaboration de la stratégie de communication de la collectivité
- Organisation d'actions de communication et de relations publiques
- Conception et/ou réalisation de produits de communication
- Développement des relations avec la presse et les médias

Le poste est ouvert aux titulaires d'un des grades du cadre d'emplois des attachés territoriaux, qui justifient d'un diplôme d'école de journalisme. A défaut de trouver les profils correspondants parmi des candidats titulaires, il pourra être ouvert à la voie contractuelle, conformément aux dispositions des articles L.332-14 et L.332-8 du code général de la fonction publique.

Le niveau de rémunération est fixé par référence à celui fixé pour le grade de recrutement. A ces éléments de rémunération, pourront s'ajouter, le cas échéant, les éléments de régime indemnitaire fixé par les délibérations en date du 17 novembre 2016, 22 mai 2018, 17 septembre 2018 et 6 juin 2019.

Référen(e) santé d'accueil inclusif

Suite à la réforme du 1er septembre 2022, les critères d'agrément des établissements d'accueil du jeune enfant ont évolué. Ainsi, les postes de médecins d'établissements, mis en place depuis 2007 et renforcés depuis 2010, sont remplacés par des postes de référents santé d'accueil inclusif. Ces postes devant réglementairement être occupés par un personnel exerçant des fonctions paramédicales, il apparaît aujourd'hui nécessaire de procéder à la création d'un poste d'infirmier(e) ou de puéricultrice au sein de notre établissement.

Afin de garantir le quota de diplômés nécessaires à l'encadrement des enfants et de maintenir la capacité d'accueil de nos structures à taux plein. il est proposé de créer un poste relevant du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux (infirmier de classe normale/ infirmier de classe supérieure/ infirmier en soins généraux/ infirmier en soins généraux hors classe) ou de celui cadre d'emplois des puéricultrices territoriales (puéricultrice de classe normale/ puéricultrice de classe supérieure/ puéricultrice/ puéricultrice hors classe), filière médico-sociale relevant de la catégorie A à temps complet pour exercer les fonctions d'infirmier(ère) ou de puéricultrice et les missions suivantes (liste non exhaustive) :

- Participation à l'élaboration du projet de l'établissement
- Élaboration et mise en œuvre des projets pédagogiques
- Gestion de la relation avec les parents ou les substituts parentaux
- Animation et mise en œuvre des activités éducatives
- Prévention en matière de soins, santé et surveillance médico-sociale dans une approche à la fois globale et d'inclusion du jeune enfant

Le titulaire justifiera d'un diplôme d'Etat de puéricultrice ou diplôme d'Etat d'infirmier(e).

A défaut de trouver les profils correspondants parmi des candidats titulaires, il pourra être ouvert à la voie contractuelle, conformément aux dispositions des articles L.332-14 et L.332-8 du code général de la fonction publique.

Le niveau de rémunération est fixé par référence à celui fixé pour le grade de recrutement. A ces éléments de rémunération, pourront s'ajouter, le cas échéant, les éléments de régime indemnitaire fixé par les délibérations en date du 17 novembre 2016, 22 mai 2018, 17 septembre 2018 et 6 juin 2019.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

2 – Modification d'emplois

Il convient de modifier le temps de travail pour les emplois suivants :

- Un emploi d'assistant d'enseignement artistique de 2^{ème} classe à temps non complet, spécialité dumiste, passe de 6 heures hebdomadaires à 9 heures hebdomadaires
- Un emploi d'assistant d'enseignement artistique de 2^{ème} classe à temps non complet spécialité dumiste passe de 12 heures hebdomadaires à 13 heures hebdomadaires

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ces dispositions.

3 - Postes non permanents

Afin de garantir l'effectif nécessaire au bon fonctionnement des services de la commune de Saint-Pol-sur-Mer, il convient de prévoir le recours à des agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour la saison estivale.

100 postes saisonniers pour une période de 15 jours à 2 mois dans les secteurs d'activité suivants :

- Services administratifs
- Services techniques (espaces verts, propreté urbaine, entretien des locaux)
- Petite enfance
- Culture
- Sports
- ACM

Les contrats seront établis par référence au 1^{er} échelon du 1^{er} grade de la fonction publique territoriale, à l'exception des secteurs d'activité qui requièrent un niveau de qualification réglementaire et une expérience avérée.

Dans le cadre de la saison estivale et de la politique des Parcours de réussite, il convient de procéder pour la commune de Dunkerque à la création de 123 postes saisonniers pour une période comprise entre 2 à 26 semaines dans les secteurs d'activité suivants :

- Propreté urbaine et propreté plage
- Accueil, gardiennage, surveillance
- Entretien des locaux et édifices
- Animation et coordination plage
- Secours et surveillance aquatique

Les contrats seront établis par référence au 1^{er} échelon du 1^{er} grade de la fonction publique territoriale, à l'exception des secteurs de l'animation plage et de la surveillance aquatique, pour lesquels la référence est fixée respectivement au 6^{ème} et 8^{ème} échelon du grade d'éducateur des activités physiques et sportives.

Avis favorable en date du 23/06/23 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr

ADOPTE.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 03/07/23
Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20230629-47164-DE-1-1
Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

Pour extrait conforme,
Pour le maire, Patrice VERGRIETE
et par délégation
Signé électroniquement le 30/06/2023

Christophe BERNARD

Directeur général des services

VILLE DE DUNKERQUE
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Convoqué le 23 juin 2023
pour la séance du jeudi 29 juin 2023

PRESENTS :

Monsieur Patrice VERGRIETE	Maire
Monsieur Jean BODART	1er Adjoint au Maire
Madame Martine ARLABOSSE	Adjointe de quartier
Monsieur Jean-François MONTAGNE	Adjoint de quartier
Madame Leïla NAIDJI	Adjointe au Maire
Madame Catherine SERET	Adjointe au Maire
Monsieur Gilles FERYN	Adjoint au Maire
Madame Marjorie ELOY	Adjointe au Maire
Monsieur Jean-Pierre VANDAELE	Adjoint au Maire
Madame Sylvie GUILLET	Adjointe au Maire
Monsieur Davy LEMAIRE	Adjoint de quartier
Madame Delphine CASTELLI	Adjointe au Maire
Monsieur Johan BODART	Adjoint de quartier
Madame Frédérique PLAISANT	Adjointe au Maire
Monsieur Laurent MAZOUNI	Adjoint au Maire
Madame Elisabeth LONGUET	Adjointe au Maire
Monsieur Gérard GOURVIL	Adjoint au Maire
Madame Fabienne CASTEL	Maire-déléguée
Madame Anne-Marie FATOU	Conseillère municipale
Monsieur Alain SIMON	Conseiller municipal
Madame Danièle BELE-FOUQUART	Conseillère municipale
Monsieur Michel NAOUR	Conseiller municipal
Madame Patricia VERRAES	Conseillère municipale
Monsieur Fabrice BAERT	Conseiller municipal
Monsieur Francis DUYCK	Conseiller municipal
Madame Catherine VANDORME	Conseillère municipale
Monsieur Laurent SCHOUTTEET	Conseiller municipal
Madame Marie SIMATI	Conseillère municipale
Monsieur Mickaël DESMADRILLE	Conseiller municipal
Madame Sylvaine BRUNET	Conseillère municipale
Monsieur Josseran FLOCH	Conseiller municipal
Madame Nadia AMARA	Conseillère municipale
Monsieur Franck GONSSE	Conseiller municipal
Monsieur Yann LANDKOCZ	Conseiller municipal
Madame Anne THOREL	Conseillère municipale
Madame Séverine WICKE	Conseillère municipale
Madame Thomas DANCEL	Conseiller municipal
Madame Justine JOTHAM	Conseillère municipale
Monsieur Nelson KADRI	Conseiller municipal
Monsieur Rémy BECUWE	Conseiller municipal
Madame Zoé CARRE	Conseillère municipale
Madame Pierrette CUVELIER	Conseillère municipale
Monsieur Yohann DUVAL	Conseiller municipal
Monsieur Adrien NAVE	Conseiller municipal
Monsieur Claude NICOLET	Conseiller municipal
Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS	Maire-délégué

ABSENT(S) AYANT DONNE POUVOIR :

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom : Monsieur Frédéric VANHILLE à Monsieur Laurent MAZOUNI, Madame Virginie VARLET à Monsieur Alain SIMON, Monsieur Jean-Philippe TITECA à Monsieur Nelson KADRI, Monsieur Jean-François JOLY à Monsieur Johan BODART, Madame Florence BOUTEILLE-SAIHI à Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS, Monsieur Philippe EYMERY à Monsieur Adrien NAVE, Madame Sylvie MALLETT à Monsieur Claude NICOLET.

FONCTIONNEMENT DES SERVICES

25 .- Adhésion à la centrale d'achat du Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH)

Rapporteur : Monsieur Gérard GOURVIL, Adjoint au Maire

La Ville de Dunkerque, comme toutes les collectivités territoriales est soumise aux règles du code de la commande publique qui impose de mettre en œuvre un processus d'achat impliquant le plus souvent une publicité et une mise en concurrence préalable (selon le montant et la nature du besoin).

Il existe des centrales d'achat public, la plus connue étant l'UGAP, auquel nous pouvons faire appel directement – sans mise en concurrence – dès lors que ces établissements ont eux-mêmes mis en œuvre au préalable les règles de la commande publique.

La Ville de Dunkerque gère l'essentiel de ses achats en direct mais peut recourir ponctuellement à l'UGAP. Ces dernières années, l'offre de centrales d'achat public s'est étoffée. A ce titre, nous avons pu faire appel à CAP Territoires (anciennement CAP'Oise) ou encore la CATP (Centrale d'Achat du Transport Public).

Pour mémoire, la Communauté Urbaine de Dunkerque a elle-même développé une offre de centrale d'achat locale à destination principalement des communes de l'agglomération.

La diversification de l'offre nous permet d'aller chercher l'offre la plus pertinente. Si l'obligation de mise en concurrence n'existe pas quand on s'adresse à une centrale d'achat, le bon sens et la bonne gestion des deniers publics ne nous interdit pas de comparer ce que les différentes centrales d'achat proposent.

Nous vous proposons aujourd'hui d'adhérer à la centrale d'achat du RESAH.

Créé en 2007 pour appuyer initialement la mutualisation des achats hospitaliers, le RESAH élargit progressivement l'offre de sa centrale d'achat public aux collectivités territoriales. Cette centrale d'achat peut agir en tant que centrale d'achat intermédiaire ou en tant que grossiste.

Elle propose plus de 3 500 offres conclues avec 1 000 fournisseurs (dont 40 % de PME) et relevant de 11 familles d'achat :

- Médicaments,
- Dispositifs médicaux,
- Laboratoire,
- Biomédical,
- Équipements généraux,
- Services généraux,
- Hôtellerie,
- Bâtiment et Énergie,
- Transports et véhicules,
- Informatique,
- Prestations générales

L'adhésion nécessite une cotisation de 600 euros nets de taxe pour l'année civile 2023. Un titre de recettes est envoyé dès la signature de l'adhésion. Les suivants sont envoyés au premier trimestre des années civiles suivantes. Cette adhésion est renouvelée tacitement chaque année. En cas de décision de non-renouvellement, il convient d'en informer le RESAH par un courrier recommandé avec accusé de réception. A défaut de réception de ce courrier avant le 31 octobre de l'année en cours, l'adhésion sera automatiquement renouvelée.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- Adhérer à la centrale d'achat du RESAH

- Autoriser le Maire à prendre tous les actes nécessaires à l'adhésion et à l'utilisation de la centrale d'achat public du RESAH.

Avis favorable en date du 23/06/23 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr

ADOPTE.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 03/07/23
Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20230629-47162-CC-1-1
Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

Pour extrait conforme,
Pour le maire, Patrice VERGRIETE
et par délégation
Signé électroniquement le 30/06/2023

Christophe BERNARD

Directeur général des services

VILLE DE DUNKERQUE
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Convoqué le 23 juin 2023
pour la séance du jeudi 29 juin 2023

PRESENTS :

Monsieur Patrice VERGRIETE	Maire
Monsieur Jean BODART	1er Adjoint au Maire
Madame Martine ARLABOSSE	Adjointe de quartier
Monsieur Jean-François MONTAGNE	Adjoint de quartier
Madame Leïla NAIDJI	Adjointe au Maire
Madame Catherine SERET	Adjointe au Maire
Monsieur Gilles FERYN	Adjoint au Maire
Madame Marjorie ELOY	Adjointe au Maire
Monsieur Jean-Pierre VANDAELE	Adjoint au Maire
Madame Sylvie GUILLET	Adjointe au Maire
Monsieur Davy LEMAIRE	Adjoint de quartier
Madame Delphine CASTELLI	Adjointe au Maire
Monsieur Johan BODART	Adjoint de quartier
Madame Frédérique PLAISANT	Adjointe au Maire
Monsieur Laurent MAZOUNI	Adjoint au Maire
Madame Elisabeth LONGUET	Adjointe au Maire
Monsieur Gérard GOURVIL	Adjoint au Maire
Madame Fabienne CASTEL	Maire-déléguée
Madame Anne-Marie FATOU	Conseillère municipale
Monsieur Alain SIMON	Conseiller municipal
Madame Danièle BELE-FOUQUART	Conseillère municipale
Monsieur Michel NAOUR	Conseiller municipal
Madame Patricia VERRAES	Conseillère municipale
Monsieur Fabrice BAERT	Conseiller municipal
Monsieur Francis DUYCK	Conseiller municipal
Madame Catherine VANDORME	Conseillère municipale
Monsieur Laurent SCHOUTTEET	Conseiller municipal
Madame Marie SIMATI	Conseillère municipale
Monsieur Mickaël DESMADRILLE	Conseiller municipal
Madame Sylvaine BRUNET	Conseillère municipale
Monsieur Josseran FLOCH	Conseiller municipal
Madame Nadia AMARA	Conseillère municipale
Monsieur Franck GONSSE	Conseiller municipal
Monsieur Yann LANDKOCZ	Conseiller municipal
Madame Anne THOREL	Conseillère municipale
Madame Séverine WICKE	Conseillère municipale
Madame Thomas DANCEL	Conseiller municipal
Madame Justine JOTHAM	Conseillère municipale
Monsieur Nelson KADRI	Conseiller municipal
Monsieur Rémy BECUWE	Conseiller municipal
Madame Zoé CARRE	Conseillère municipale
Madame Pierrette CUVELIER	Conseillère municipale
Monsieur Yohann DUVAL	Conseiller municipal
Monsieur Adrien NAVE	Conseiller municipal
Monsieur Claude NICOLET	Conseiller municipal
Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS	Maire-délégué

ABSENT(S) AYANT DONNE POUVOIR :

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom : Monsieur Frédéric VANHILLE à Monsieur Laurent MAZOUNI, Madame Virginie VARLET à Monsieur Alain SIMON, Monsieur Jean-Philippe TITECA à Monsieur Nelson KADRI, Monsieur Jean-François JOLY à Monsieur Johan BODART, Madame Florence BOUTEILLE-SAIHI à Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS, Monsieur Philippe EYMERY à Monsieur Adrien NAVE, Madame Sylvie MALLETT à Monsieur Claude NICOLET.

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES DIVERSES

26 .- Dénomination de voiries

Rapporteur : Monsieur Jean BODART, 1er Adjoint au Maire

Conformément aux préconisations du groupe de travail « dénomination de voiries » du 12 mai 2023, il vous est proposé d'adopter les dénominations suivantes :

DUNKERQUE-MALO-LES-BAINS

1 – Nouvelle dénomination du complexe sportif de la Licorne.

Ce complexe est dénommé « *complexe sportif Claude Prouvoyeur* ».

Claude Prouvoyeur (1927-2018) Homme politique français, maire de Dunkerque de 1966 à 1989 et sénateur du Nord de 1983 à 1992. Il a durablement laissé sa marque sur la commune, équipant entre autres, la ville de diverses installations sportives : la patinoire, la piscine Paul Asseman, la salle Dewerdts (gymnase renommé stade de Flandres).

2 – Nouvelle dénomination de la rue de la Licorne.

« *Rue Claude Prouvoyeur* »

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr

ADOPTE.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 03/07/23
Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20230629-47184-DE-1-1
Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

Pour extrait conforme,
Pour le maire, Patrice VERGRIETE
et par délégation
Signé électroniquement le 30/06/2023

Christophe BERNARD

Directeur général des services

VILLE DE DUNKERQUE
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Convoqué le 23 juin 2023
pour la séance du jeudi 29 juin 2023

PRESENTS :

Monsieur Patrice VERGRIETE	Maire
Monsieur Jean BODART	1er Adjoint au Maire
Madame Martine ARLABOSSE	Adjointe de quartier
Monsieur Jean-François MONTAGNE	Adjoint de quartier
Madame Leïla NAIDJI	Adjointe au Maire
Madame Catherine SERET	Adjointe au Maire
Monsieur Gilles FERYN	Adjoint au Maire
Madame Marjorie ELOY	Adjointe au Maire
Monsieur Jean-Pierre VANDAELE	Adjoint au Maire
Madame Sylvie GUILLET	Adjointe au Maire
Monsieur Davy LEMAIRE	Adjoint de quartier
Madame Delphine CASTELLI	Adjointe au Maire
Monsieur Johan BODART	Adjoint de quartier
Madame Frédérique PLAISANT	Adjointe au Maire
Monsieur Laurent MAZOUNI	Adjoint au Maire
Madame Elisabeth LONGUET	Adjointe au Maire
Monsieur Gérard GOURVIL	Adjoint au Maire
Madame Fabienne CASTEL	Maire-déléguée
Madame Anne-Marie FATOU	Conseillère municipale
Monsieur Alain SIMON	Conseiller municipal
Madame Danièle BELE-FOUQUART	Conseillère municipale
Monsieur Michel NAOUR	Conseiller municipal
Madame Patricia VERRAES	Conseillère municipale
Monsieur Fabrice BAERT	Conseiller municipal
Monsieur Francis DUYCK	Conseiller municipal
Madame Catherine VANDORME	Conseillère municipale
Monsieur Laurent SCHOUTTEET	Conseiller municipal
Madame Marie SIMATI	Conseillère municipale
Monsieur Mickaël DESMADRILLE	Conseiller municipal
Madame Sylvaine BRUNET	Conseillère municipale
Monsieur Josseran FLOCH	Conseiller municipal
Madame Nadia AMARA	Conseillère municipale
Monsieur Franck GONSSE	Conseiller municipal
Monsieur Yann LANDKOCZ	Conseiller municipal
Madame Anne THOREL	Conseillère municipale
Madame Séverine WICKE	Conseillère municipale
Madame Thomas DANCEL	Conseiller municipal
Madame Justine JOTHAM	Conseillère municipale
Monsieur Nelson KADRI	Conseiller municipal
Monsieur Rémy BECUWE	Conseiller municipal
Madame Zoé CARRE	Conseillère municipale
Madame Pierrette CUVELIER	Conseillère municipale
Monsieur Yohann DUVAL	Conseiller municipal
Monsieur Adrien NAVE	Conseiller municipal
Monsieur Claude NICOLET	Conseiller municipal
Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS	Maire-délégué

ABSENT(S) AYANT DONNE POUVOIR :

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom : Monsieur Frédéric VANHILLE à Monsieur Laurent MAZOUNI, Madame Virginie VARLET à Monsieur Alain SIMON, Monsieur Jean-Philippe TITECA à Monsieur Nelson KADRI, Monsieur Jean-François JOLY à Monsieur Johan BODART, Madame Florence BOUTEILLE-SAIHI à Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS, Monsieur Philippe EYMERY à Monsieur Adrien NAVE, Madame Sylvie MALLET à Monsieur Claude NICOLET.

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES DIVERSES

27 .- Election d'un adjoint

Rapporteur : Monsieur Patrice VERGRIETE, Maire

1/ Création d'un poste d'adjoint

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-2 du CGCT qui prévoit que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal et de l'article L 2122-2-1 du CGCT qui autorise la création de postes d'adjoints de quartier dans la limite de 10% de l'effectif du conseil municipal, le nombre de postes d'adjoints actuellement pourvu est inférieur à ces pourcentages il est donc proposé de créer un poste d'adjoint supplémentaire.

Etes-vous d'accord avec cette proposition ?

Le vote donne les résultats suivants :

- favorables : 49
- abstentions :
- vote contre : 4
- ne prennent pas part au vote :

Il est donc procédé à l'élection d'un adjoint supplémentaire.

2/ Désignation du bureau électoral

Je vous propose de désigner la conseillère la plus âgée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il s'agit de madame Zoé Carré et de désigner messieurs Jean Bodart et Nelson Kadri en tant qu'assesseurs.

Etes-vous d'accord avec cette proposition ? Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité.

3/ Election d'un adjoint

Conformément aux dispositions des articles L 2122-7-2 et L 2122-7 du CGCT, l'élection d'un seul adjoint se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Je vous propose la candidature de monsieur Rémy Bécuwe au poste d'adjoint au maire.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

- Non

Le vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 53

Bulletins nuls :

Bulletins blancs : 6

Suffrages exprimés : 47

Majorité absolue : 24

Monsieur Rémy Bécuwe a obtenu 47 voix.

Monsieur Rémy Bécuwe ayant obtenu la majorité absolue, est élu adjoint au maire.

Monsieur Rémy Bécuwe prend rang à la suite des adjoints en place.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr

ADOPTE.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 03/07/23
Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20230629-47267-DE-1-1
Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

Pour extrait conforme,
Pour le maire, Patrice VERGRIETE
et par délégation
Signé électroniquement le 30/06/2023

Christophe BERNARD

Directeur général des services

VILLE DE DUNKERQUE
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Convoqué le 23 juin 2023
pour la séance du jeudi 29 juin 2023

PRESENTS :

Monsieur Patrice VERGRIETE	Maire
Monsieur Jean BODART	1er Adjoint au Maire
Madame Martine ARLABOSSE	Adjointe de quartier
Monsieur Jean-François MONTAGNE	Adjoint de quartier
Madame Leïla NAIDJI	Adjointe au Maire
Madame Catherine SERET	Adjointe au Maire
Monsieur Gilles FERYN	Adjoint au Maire
Madame Marjorie ELOY	Adjointe au Maire
Monsieur Jean-Pierre VANDAELE	Adjoint au Maire
Madame Sylvie GUILLET	Adjointe au Maire
Monsieur Davy LEMAIRE	Adjoint de quartier
Madame Delphine CASTELLI	Adjointe au Maire
Monsieur Johan BODART	Adjoint de quartier
Madame Frédérique PLAISANT	Adjointe au Maire
Monsieur Laurent MAZOUNI	Adjoint au Maire
Madame Elisabeth LONGUET	Adjointe au Maire
Monsieur Gérard GOURVIL	Adjoint au Maire
Madame Fabienne CASTEL	Maire-déléguée
Madame Anne-Marie FATOU	Conseillère municipale
Monsieur Alain SIMON	Conseiller municipal
Madame Danièle BELE-FOUQUART	Conseillère municipale
Monsieur Michel NAOUR	Conseiller municipal
Madame Patricia VERRAES	Conseillère municipale
Monsieur Fabrice BAERT	Conseiller municipal
Monsieur Francis DUYCK	Conseiller municipal
Madame Catherine VANDORME	Conseillère municipale
Monsieur Laurent SCHOUTTEET	Conseiller municipal
Madame Marie SIMATI	Conseillère municipale
Monsieur Mickaël DESMADRILLE	Conseiller municipal
Madame Sylvaine BRUNET	Conseillère municipale
Monsieur Josseran FLOCH	Conseiller municipal
Madame Nadia AMARA	Conseillère municipale
Monsieur Franck GONSSE	Conseiller municipal
Monsieur Yann LANDKOCZ	Conseiller municipal
Madame Anne THOREL	Conseillère municipale
Madame Séverine WICKE	Conseillère municipale
Madame Thomas DANCEL	Conseiller municipal
Madame Justine JOTHAM	Conseillère municipale
Monsieur Nelson KADRI	Conseiller municipal
Monsieur Rémy BECUWE	Conseiller municipal
Madame Zoé CARRE	Conseillère municipale
Madame Pierrette CUVELIER	Conseillère municipale
Monsieur Yohann DUVAL	Conseiller municipal
Monsieur Adrien NAVE	Conseiller municipal
Monsieur Claude NICOLET	Conseiller municipal
Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS	Maire-délégué

ABSENT(S) AYANT DONNE POUVOIR :

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom : Monsieur Frédéric VANHILLE à Monsieur Laurent MAZOUNI, Madame Virginie VARLET à Monsieur Alain SIMON, Monsieur Jean-Philippe TITECA à Monsieur Nelson KADRI, Monsieur Jean-François JOLY à Monsieur Johan BODART, Madame Florence BOUTEILLE-SAIHI à Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS, Monsieur Philippe EYMERY à Monsieur Adrien NAVE, Madame Sylvie MALLET à Monsieur Claude NICOLET.

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES DIVERSES

28 .- Désignation de représentants dans divers organismes

Rapporteur : Monsieur Patrice VERGRIETE, Maire

a) Désignation d'un représentant de la ville de Dunkerque au sein de l'association Mémorial du Souvenir

L'association « Mémorial du souvenir » a été créée le 19 janvier 1988. Elle a pour objet de rechercher, rassembler, mettre en valeur et exposer tous documents, pièces, photos, objets, collections, témoignages ayant un rapport avec la deuxième Guerre Mondiale. L'association a également pour mission de participer à la gestion, à l'exploitation et au développement du Musée Dunkerque 1940.

Conformément aux articles 5 et 13 des nouveaux statuts, en date du 23 mars 2023, il y a lieu de désigner un représentant de la Ville de Dunkerque pour siéger au sein du conseil d'administration.

Je vous propose la candidature de monsieur Fabrice Baert.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

- Non

b) SOLIHA Flandres

Par délibération du 11 juin 2020, monsieur Josseran Floch a été désigné pour siéger au conseil d'administration de SOLIHA Flandres, en tant que titulaire.

Suite à son souhait de démissionner de sa qualité de représentant de la Ville au conseil d'administration de SOLIHA Flandres, il est proposé de le remplacer par madame Marie Simati.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

- Non

Il n'y a pas d'autres candidats. En application de l'article L 2121-21 du CGCT les candidats proposés sont donc élus pour siéger au sein de ces divers organismes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr

ADOPTE.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 03/07/23
Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20230629-47268-DE-1-1
Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

Pour extrait conforme,
Pour le maire, Patrice VERGRIETE
et par délégation
Signé électroniquement le 30/06/2023

Christophe BERNARD

Directeur général des services

VILLE DE DUNKERQUE
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Convoqué le 23 juin 2023
pour la séance du jeudi 29 juin 2023

PRESENTS :

Monsieur Patrice VERGRIETE	Maire
Monsieur Jean BODART	1er Adjoint au Maire
Madame Martine ARLABOSSE	Adjointe de quartier
Monsieur Jean-François MONTAGNE	Adjoint de quartier
Madame Leïla NAIDJI	Adjointe au Maire
Madame Catherine SERET	Adjointe au Maire
Monsieur Gilles FERYN	Adjoint au Maire
Madame Marjorie ELOY	Adjointe au Maire
Monsieur Jean-Pierre VANDAELE	Adjoint au Maire
Madame Sylvie GUILLET	Adjointe au Maire
Monsieur Davy LEMAIRE	Adjoint de quartier
Madame Delphine CASTELLI	Adjointe au Maire
Monsieur Johan BODART	Adjoint de quartier
Madame Frédérique PLAISANT	Adjointe au Maire
Monsieur Laurent MAZOUNI	Adjoint au Maire
Madame Elisabeth LONGUET	Adjointe au Maire
Monsieur Gérard GOURVIL	Adjoint au Maire
Madame Fabienne CASTEL	Maire-déléguée
Madame Anne-Marie FATOU	Conseillère municipale
Monsieur Alain SIMON	Conseiller municipal
Madame Danièle BELE-FOUQUART	Conseillère municipale
Monsieur Michel NAOUR	Conseiller municipal
Madame Patricia VERRAES	Conseillère municipale
Monsieur Fabrice BAERT	Conseiller municipal
Monsieur Francis DUYCK	Conseiller municipal
Madame Catherine VANDORME	Conseillère municipale
Monsieur Laurent SCHOUTTEET	Conseiller municipal
Madame Marie SIMATI	Conseillère municipale
Monsieur Mickaël DESMADRILLE	Conseiller municipal
Madame Sylvaine BRUNET	Conseillère municipale
Monsieur Josseran FLOCH	Conseiller municipal
Madame Nadia AMARA	Conseillère municipale
Monsieur Franck GONSSE	Conseiller municipal
Monsieur Yann LANDKOCZ	Conseiller municipal
Madame Anne THOREL	Conseillère municipale
Madame Séverine WICKE	Conseillère municipale
Madame Thomas DANCEL	Conseiller municipal
Madame Justine JOTHAM	Conseillère municipale
Monsieur Nelson KADRI	Conseiller municipal
Monsieur Rémy BECUWE	Conseiller municipal
Madame Zoé CARRE	Conseillère municipale
Madame Pierrette CUVELIER	Conseillère municipale
Monsieur Yohann DUVAL	Conseiller municipal
Monsieur Adrien NAVE	Conseiller municipal
Monsieur Claude NICOLET	Conseiller municipal
Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS	Maire-délégué

ABSENT(S) AYANT DONNE POUVOIR :

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom : Monsieur Frédéric VANHILLE à Monsieur Laurent MAZOUNI, Madame Virginie VARLET à Monsieur Alain SIMON, Monsieur Jean-Philippe TITECA à Monsieur Nelson KADRI, Monsieur Jean-François JOLY à Monsieur Johan BODART, Madame Florence BOUTEILLE-SAIHI à Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS, Monsieur Philippe EYMERY à Monsieur Adrien NAVE, Madame Sylvie MALLETT à Monsieur Claude NICOLET.